

L'UDG : L'UNION DES GENS DE BON SENS

Election Présidentielle 2027

Nous sommes le Vendredi 9 Février 2024



[CLIQUEZ SUR LE DRAPEAU DE VOTRE PAYS](#)



Droits de l'animal,
[cliquez ici](#)

6ème République

[Pour lire la 6ème république,
cliquez ici](#)

Immigration

[Pour lire l'immigration,
cliquez ici](#)



Retraites

[Pour lire les retraites, cliquez
ici](#)

Vote blanc

[Pour lire le vote blanc,
cliquez ici](#)

Pouvoir d'Achat

[Pour lire le pouvoir d'achat,
cliquez ici](#)



**Santé
Sécurité Sociale**

[Pour lire la santé / sécurité
sociale, cliquez ici](#)

Le Handicap

[Pour lire le handicap, cliquez
ici](#)

Social

[Pour lire le social, cliquez ici](#)



**La Biographie
d'Alain MOURGUY**

[Pour lire la biographie,
cliquez ici](#)

UDG 2027 :
"Le Bon Sens près du Citoyen"

Alain Mourguy candidat à l'élection présidentielle 2027

**[COMMENT CRÉER UN MILLION D'EMPLOIS
TOUT EN ECONOMISANT 8 MILLIARDS D'EUROS PAR AN](#)**

[CLIQUEZ ICI](#)

PREAMBULE :

Depuis quelques années l'Etat a autorisé la publicité comparative, aussi nous vous proposons de **comparer** nos 40 propositions de bon sens à celles des autres partis dits « politiques ».

En toute objectivité, comptabilisez parmi nos 40 propositions celles avec lesquelles vous êtes globalement en accord.

Exemple : si 30 propositions sur les 40 que nous vous soumettons vous conviennent, vous êtes en adhésion avec 75% de notre programme, Est-ce le cas si vous comptabilisez les propositions des autres partis ?

Si oui, votez pour le parti en question, sinon :

- - 2027 - -

**Vous avez la possibilité et la liberté
de changer les choses avec l' UDG.**

secretariat@udg.fr



Droits de l'ANIMAL
(charte de l'Unesco),
[cliquez ici](#)

[La Biographie
d'Alain MOURGUY](#)

[Mes citations](#)

[La démocratie ...
C'est quoi ?](#)

La Démocratie ... ?

[Pour lire la démocratie, cliquez ici](#)

Abolition des Privilèges !

[Pour lire l'abolition des privilèges, cliquez ici](#)



Test Politique : Droite ou Gauche ?

[Pour lire le test politique, cliquez ici](#)

Contactez-nous

Notre adresse mail : secretariat@udg.fr



[Pour lire la charte de l'animal de l'unesco, cliquez ici](#)

PROGRAMME PRESIDENTIEL 2027 :

40 PROPOSITIONS

POURQUOI JE SUIS CANDIDAT... CLIQUEZ !

UDG 2027 :
"Le Bon Sens près du Citoyen"

Retraites :
Piste de réflexion

Le Vote Blanc

Pourquoi une ...
6ème République ?

Comment taxer les transactions
financières dans le monde ?

La 3^{ème} voie pour 2027 : celle du bon sens tout simplement...

2027 : Oui, une autre France est possible

2027 : Ensemble, osons la France du bon sens

[Imprimer ce programme](#)

[RETROUVEZ L'UNION DES GENS DE BON SENS ET ALAIN MOURGUY SUR FACEBOOK](#)

www.facebook.com/mourguy.alain

Important :

Les 40 propositions de notre programme sont basées sur l'article 1er de la Constitution du 4 Octobre 1958, cet article est donc "l'article fondateur" et le socle de notre état dit "de droit".

Art. 1. - "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances."

D'autre part, l'Union Des Gens de bon sens propose que soit inscrit dans la Constitution le **principe d'équité** de traitement de tous les citoyens.

LE MOT DU PRESIDENT

[1\) 2027 : LE NON-CUMUL DES MANDATS ET LE VOTE BLANC](#)

[2\) CREATION D'UN MINISTRE D'ETAT DES MAIRES DES COMMUNES DE MOINS DE 3.000 HABITANTS](#)

[3\) CREATION D'UN VRAI REFERENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE](#)

[4\) LE VOTE À 5 POINTS : LE NOUVEAU VOTE REELLEMENT DEMOCRATIQUE](#)

[5\) REFORME DE L'ASSEMBLEE NATIONALE](#)

[6\) SUPPRESSION DE L'ARTICLE 49.3](#)

[7\) CONTRÔLE ET REDUCTION DES DEPENSES PUBLIQUES](#)

[8\) BUDGET DE LA DEFENSE NATIONALE / L'ARME NUCLEAIRE](#)

[9\) LA COUR DES COMPTES : LUI DONNER UN POUVOIR PENAL](#)

[10\) CONSTITUTION 1958 ET CODE NAPOLEON](#)

[11\) 6ème REPUBLIQUE](#)

[12\) SENAT](#)

13) DECENTRALISATION	14) ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
15) RECHERCHE	16) SANTE ET SECURITE SOCIALE
17) LE HANDICAP	18) ECONOMIE
19) CIVISME / SERVICE CIVIL	20) 2027 : SOCIAL - RETRAITES - LOGEMENTS / EXPULSIONS...
21) LA POLITIQUE DANS NOTRE SOCIETE	22) LA PARITE FEMMES / HOMMES DANS LA POLITIQUE ET LA SOCIETE
23) EDUCATION CIVIQUE / EDUCATION	24) ANIMAUX
25) MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	26) MODERNISATION DES SYSTEMES DE VOTE
27) AUDIO VISUEL ET TECHNIQUES D'INFORMATION (INTERNET)	28) JUSTICE ET SECURITE
29) RETENTION D'INFORMATION : COMMISSION DE JOURNALISTES	30) L'EUROPE, LE NON DE LA FRANCE, LA TURQUIE,...
31) SUBVENTIONS EUROPEENNES	32) PROGRES SOCIAL PAR LES EXEMPLES EUROPEENS
33) RESPECT DES LOIS EUROPEENNES	34) POLITIQUE INTERNATIONALE
35) LA LAÏCITE DANS LA FRANCE DE 2027	36) AGRICULTURE
37) LA PECHE	38) LA MONDIALISATION
39) L'IMMIGRATION DANS LA FRANCE DE 2027	40) DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET CHARTE DES NATIONS UNIES

SYNTHESE

Comment taxer les transactions financières dans le monde ?

secretariat@udg.fr

Interview TV 2007

[Cliquez ici](#)

VISIONNER LE CLIP OFFICIEL DU CSA POUR LA CAMPAGNE DES EUROPEENNES 2009 D'ALAIN MOURGUY : [cliquez ici](#)

VISIONNER LE CLIP OFFICIEL DU CSA POUR LA CAMPAGNE DES EUROPEENNES 2009 DE JÉRÔME MÉDEVILLE : [cliquez ici](#)

UDG 2027 :
"Le Bon Sens près du Citoyen"

[Alain Mourguy candidat à l'élection présidentielle 2027](#)
 Le mot du Président

Chers citoyennes et citoyens,

Depuis plusieurs décennies, notre pays est ingouvernable dans la mesure où 1 Français sur 2 est dans l'opposition après l'élection présidentielle. Comment diriger un pays dans ce contexte? Nous sommes persuadés que la seule voie possible d'un vrai changement est la voie du **bon sens**.

Pour créer les conditions du **bon sens**, 2 éléments sont indissociables :

1°) L'introduction dans les fonctions du pouvoir de "gens" de la société civile de tous les jours, c'est à dire celle des citoyens salariés (employés, ouvriers, petits artisans, enseignants,...), par opposition à la société civile des patrons du "CAC40" qui bien évidemment ne font pas partie de la même société civile.

2°) Sortir du clivage droite-gauche qui paralyse la France depuis plusieurs décennies.

Nous pensons que, globalement, les citoyens ont toujours une sensibilité de droite ou de gauche, mais qu'ils ne croient plus, à juste titre, au "diktat" d'un camp sur l'autre. **Nous ne sommes donc pas centristes**, bien au contraire, puisque nous croyons aux valeurs de chacun des camps de droite et de gauche, mais qu'il est temps, pour enrayer le déclin de notre pays, d'**unir** ces valeurs.

Pour sauver notre pays d'une très grave crise politique et démocratique, il est inéluctable qu'à un moment donné, devant l'urgence, ce gouvernement mixte verra le jour dans la précipitation. Pourquoi attendre "l'urgence" au risque d'ici-là de mettre notre démocratie en péril, au lieu de le programmer le plus tôt possible ?

Il est de notoriété publique que la plupart de nos personnalités politiques ont choisi la notion de droite ou de gauche lors de leur sortie des grandes écoles, selon qu'ils pensaient qu'ils auraient la meilleure opportunité d'avenir, croyez vous que c'est cela la « conviction politique » claire et nette ? Ils sortent presque tous de Grandes Écoles comme l'ENA, pensez vous que dans ces institutions on leur apprend l'économie de façon différente ? Bien sur que non, donc à leurs sorties ne soyons pas étonnés qu'ils pensent l'économie de façon unique...

Nous avons besoin au moment de sa création d'une Grande École comme l'Ena mais depuis ces Grandes Écoles ont « tué » la France...

Il faut savoir que les cabinets ministériels sont remplis de ces jeunes « énarques » ce sont eux qui font les « lois » Etc.

Et la plupart, qui presque tous, sont issus de la haute société, ne savent pas ce qu'est la vie concrète des « citoyens » lambda et ils font nos lois !

Pour certains citoyens, qui pourraient voir de la démagogie ou de l'utopie dans nos 40 propositions, nous leur **proposons** simplement de lire ou relire ce que notre Etat, la France, a entériné dans la charte des Nations Unies et dans la Déclaration des droits de l'homme, ([proposition 40](#)). Cette ratification est à la fois la parole et la garantie d'un Etat de droit. En relisant ces 2 textes, si utopie il y a, n'est-elle pas du côté des Etats signataires ?

Notre but est d'apporter plus de citoyenneté et de démocratie à notre République, car contrairement à certains programmes que l'on vous promet, nos propositions sont concrètes, réalistes, pragmatiques et facilement réalisables, sans augmenter les dépenses de notre pays.

Il est indispensable que la règle du **non-cumul des mandats soit appliquée**, ainsi que la reconnaissance et sa comptabilisation en suffrages exprimés du **vote blanc**.

La France peut redevenir la nation « phare » aux yeux du monde, place qu'elle a eue dans un passé encore proche. Sans vouloir faire de peine aux viticulteurs, il nous semble impensable que la France ne devienne plus un modèle pour le monde que par la production de ses cépages, alors qu'elle était un modèle pour les droits de l'homme pour son système social, pour sa santé,...

En votant pour notre programme, **vous voterez pour « vous-mêmes »**. Toute notre équipe de travail vous remercie de votre lecture, en souhaitant que vous approuviez la majorité de nos propositions, et en espérant donc votre soutien.

Alain Mourguy, Président Union Des Gens de bon sens.

NOS 40 PROPOSITIONS CITOYENNES

1) 2027 : LE NON-CUMUL DES MANDATS ET LE VOTE BLANC

LE "NON-CUMUL DES MANDATS", OBLIGATOIRE, DANS UNE DÉMOCRATIE MODERNE DIGNE DE CE NOM PERMETTRA À LA VRAIE "SOCIÉTÉ CIVILE" d'être ASSOCIÉE à ces instances.

Qu'appelons-nous la vraie société civile ? Réponse : il s'agit des "gens" qui occupent des fonctions autres que celles d'être actionnaires du CAC40.

Il s'agit donc des employés, des ouvriers, des artistes, des artisans, des agriculteurs, des cadres moyens,... sans oublier les "gens" qui, hélas, sont au chômage etc... En effet, un patron d'une entreprise de 10.000 salariés n'est pas dans la même "société civile" que celle des gens nommés précédemment.

Notre principe de base : 1 mandat = 1 élu(e)

Nous considérons que seul un élu d'un conseil municipal d'une commune de moins de 3.000 habitants peut éventuellement avoir un autre mandat électif.

Il nous semble citoyen de proposer à la fois dans une seule proposition la reconnaissance et la comptabilisation en suffrages exprimés du vote blanc, et le non cumul des mandats, seule façon d'assainir clairement la vie politique de notre pays.

Le vote blanc

En reconnaissant et en comptabilisant comme "SUFFRAGE EXPRIMÉ" le vote blanc, qui est aussi en partie un vote de contestation, nous saurons enfin combien de voix d'électeurs se portent réellement par conviction sur les partis extrémistes.

Une fois ce vote blanc reconnu, il sera alors juste de proposer une représentation parlementaire à la proportionnelle totale.

En effet, nous ne voyons pas comment, dans un pays moderne, républicain et démocratique, des partis politiques, quels qu'ils soient, dans la mesure où ils sont autorisés par l'Etat, ne seraient pas représentés par rapport à leur nombre d'électeurs. En effet, avec le vote blanc reconnu, ce pourcentage d'électeurs sera le vrai reflet de ces partis, dans ce contexte, la proportionnelle totale leur reviendra donc de droit.

En ce qui nous concerne, n'étant pas d'accord avec la majeure partie des thèses des partis extrémistes, nous les combattons mais

uniquement par des idées et ce en toute démocratie.

Le vote blanc est aussi un vote qui permet à des citoyens ne se sentant pas représentés par les candidats ou partis politiques présents d'exprimer leur citoyenneté en votant.

Le vote doit-il devenir obligatoire ?

Il nous semble impensable, et surtout de manquer de bon sens, d'oser proposer de rendre le vote obligatoire.

En rendant le vote obligatoire, qui sera pénalisé ?

A part une amende pécuniaire infligée aux citoyens qui ne voteront pas, nous ne voyons pas quelle autre sanction serait envisageable.

Ce serait donc une hérésie de vouloir rendre le vote obligatoire car ce sont encore une fois les citoyens les plus pauvres qui seraient pénalisés.

Croire ou faire croire aux français que de forcer des gens à se déplacer alors qu'ils ne le souhaitent pas, rendrait plus fort les "grands" partis politiques, serait utopique :

Un citoyen mécontent que l'on oblige à aller voter votera pour la plupart du temps soit au hasard, soit pour un parti contestataire. Il serait illusoire de croire que dans ces conditions ce "citoyen" votera pour un grand parti conformiste.

Notre raisonnement s'appelle simplement le BON SENS.

Les gens "aisés" financièrement n'en auront strictement rien à faire de payer une éventuelle amende.

En conclusion, inciter les gens à voter : **OUI**, les obliger à voter : **NON**.

Nous souhaitons que tous les candidats à l'Election Présidentielle ÉLYSÉE-2027 donnent leur "POSITION" sur la reconnaissance et la comptabilisation comme suffrage exprimé du VOTE BLANC et du non-cumul des mandats.

2) CREATION D'UN MINISTÈRE D'ÉTAT DES MAIRES DES COMMUNES DE MOINS DE 3.000 HABITANTS

Nous **proposons** la création d'un Ministère d'État des Maires des communes de moins de 3.000 habitants.

Dans notre pays, 33.000 communes sont dans ce cas, dont 20.000 ont moins de 500 habitants, source : www.amf.asso.fr

Ce Ministre d'Etat devra obligatoirement être un maire élu par les maires eux-mêmes de ces "petites communes". Cela sera très facile car il faut savoir que chaque année se tient le Congrès des maires de France, donc pendant cette réunion il suffira de faire un vote.

Son bureau exécutif sera composé uniquement de maires de moins de 3.000 habitants représentés par un maire rural de chaque région de France.

Pourquoi ?

Réponse :

Les maires des petites villes et villages, souvent sans « étiquette politique », ne sont pas consultés réellement pour prendre une part active aux décisions.

Exemples : l'intercommunalité, l'aménagement du territoire, la fiscalité locale, les risques naturels, transférer ou pas les pouvoirs de police aux maires pour les gens du voyage,... (liste non exhaustive).

Ces décisions qui les concernent en priorité, et qui sont au cœur des débats de leurs conseils municipaux, bien plus que des débats sur la politique comme peuvent le croire nos dirigeants.

De plus, le maire, élu(e) d'une commune de moins de 3.000 habitants, est l'élu(e) le plus proche des citoyens, et est souvent la personnalité politique élue parmi les plus estimées.

Ces sujets sont la réalité quotidienne des Maires de ces petites villes et villages, sans parler bien sûr de toutes les démarches administratives qui paralysent ces maires qui sont souvent noyés dans la paperasserie, alors qu'ils souhaitent utiliser leur temps pour résoudre le concret quotidien de leurs administrés.

Exemples concrets :

- Comment peut-on oser décider, dans des ministères, de "fermetures" de services publics aux administrés sans l'accord et la participation à ces décisions de ces maires, qui représentent les citoyens?

Est-ce ainsi que notre pays voit la décentralisation sans la participation des élu(e)s concerné(e)s?

- Comment peut-on réformer ou décider de supprimer la taxe professionnelle sans que ce soient les communautés de communes et les maires qui donnent, non seulement leur avis, mais surtout leur aval, en effet ce seront bien eux qui seront les premiers concernés.

Les gouvernements doivent être transparents dans ce domaine.

Si le but est que les petits villages et les petites villes au nombre de 33.000 n'aient plus de pouvoir qu'éventuellement au travers des communautés de communes etc., nous demandons que ce soient les citoyens qui le décident, si besoin par référendum...

Le gouvernement, élu seulement pour 5 ans, n'a pas à engager nos communes pour 15 ans et + sur ces sujets sans obtenir l'accord majoritaire des élu(e)s concerné(e)s.

C'est un déni de démocratie et du suffrage universel.

Seul un Ministère d'état des maires des communes de moins de 3.000 habitants, élu(e)s par eux-mêmes pourra résoudre ces problèmes cruciaux pour la vie future de notre pays, en siégeant à chaque Conseil des Ministres du Gouvernement.

Chaque gouvernement en place se propose régulièrement d'améliorer la situation de ces 33.000 communes en prenant les décisions à leur place, mais ne serait-il pas plus judicieux que ce soient enfin ces 33.000 communes qui décident elles-mêmes de leur avenir par ce Ministère d'Etat ?

Nous rappelons que les maires de ces 33.000 communes sont réellement élus par des millions de citoyens, contrairement aux divers ministres qui décident pour elles sans avoir été élus par le peuple.

Nous considérons qu'en siégeant à chaque Conseil des Ministres, ce Ministre d'État des Maires des communes de moins 3.000 habitants

participera enfin à la décentralisation d'une façon positive puisque ce seront tous les citoyens "lambda" qui seront ainsi réellement représentés au Gouvernement.

Il faut savoir que le Président de la République « nomme » son 1er Ministre, qui ensuite forme un gouvernement en nommant « ses » Ministres et ses Secrétaires d'État.

Seulement voilà... : avec ce système un jour futur nous pourrions avoir un 1er Ministre et tout un gouvernement qui dirigerait la France sans avoir même une seule personne ayant été élue par les citoyens !

Nous n'aurions que des sortes de « fonctionnaires » juste « nommés » sans jamais avoir été élu(e) à quelque mandat électif que ce soit...

Est-ce cela la démocratie et le principe du pouvoir par et pour le peuple ?

En imposant ce Ministère des Maires de moins de 3.000 habitants, nous serions sûrs d'avoir au moins un Ministre qui à la base aura été élu par « le citoyen ».

Nous **proposons** que ce Ministre ait un statut particulier de façon à ne pas être à la merci d'un gouvernement.

Exemple de statut :

Ce maire pourrait être élu par ses « pairs » pour 3 ans.

Il ne serait en aucun cas possible de le « renvoyer » de quelque gouvernement que ce soit, ainsi son autonomie resterait fiable.

Ce qui veut dire qu'il ne changerait pas au moment d'une nouvelle élection présidentielle, ou d'une nouvelle assemblée nationale.

Il serait donc uniquement sous la juridiction de l' Association des Maires de France.

Seul ce système garantirait aux citoyens d'avoir un élu du « peuple » présent chaque semaine au Conseil des Ministres.

Chaque gouvernement en place se propose régulièrement d'améliorer la situation de ces 33.000 communes en prenant les décisions à leur place. Ne serait-il pas plus judicieux que ce soient enfin ces 33.000 communes qui décident elles-mêmes de leur avenir par ce Ministère d'Etat ? Nous rappelons que ces communes sont réellement élues par des millions de citoyens, contrairement aux divers ministres qui décident pour elles sans avoir été élus par le peuple.

Nous considérons qu'en siégeant à chaque Conseil des Ministres, ce Ministre d'Etat des Maires des communes de moins 3.000 habitants participera enfin à la décentralisation d'une façon positive puisque ce seront tous les citoyens "lambda" qui seront ainsi réellement représentés au Gouvernement.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

3) CREATION D'UN VRAI REFERENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE

LE VRAI RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE- "RIP"... pas celui qu'on a mis dans la Constitution qui en réalité est pratiquement infaisable vues les conditions dracodiennes qui ont été fixées pour le déclencher.

Nous **proposons** aux citoyens de légaliser un vrai système de Référendum d'Initiative Populaire, appelé RIP (appelé aussi Référendum d'Initiative Citoyenne - RIC), dans des conditions bien délimitées.

Pour éviter des référendums « farfelus », il suffit de cumuler à la fois un nombre de signatures de citoyens avec, en parallèle, un nombre MINIMUM de signatures d'élus .

Exemple de ce que nous souhaiterions : 500.000 signatures de citoyens + 300 signatures de maires (rappel : 36.000 maires : ce chiffre de 300 est donc très symbolique) à partir desquelles le processus du « Référendum d'initiative populaire » pourrait être déclenché.

NON cela n'a pas été fait en 2007 / 2008 ... !

En effet un référendum d'initiative populaire ne saurait être aussi « réglementé » et surtout aussi « encadré » que celui instauré récemment dans notre Constitution, éliminant ainsi en réalité tout l'esprit de la volonté populaire pour le laisser encore une fois à des « politiques » ...

Notamment sur des sujets fondamentaux qui concernent l'avenir du citoyen et de sa famille sur des décennies.

Exemple : « sortir » ou « ne pas sortir » du nucléaire : concerne la vie quotidienne future de la famille de tous les citoyens.

Autre exemple : l'EUTHANASIE... le citoyen a son mot à dire, en dehors des scientifiques et autres théories technocratiques savamment expliquées...

Or tout gouvernement n'est élu que pour 5 ans.

Ce sujet à notre sens doit être décidé par une majorité de citoyens et non pas par des élus dont la durée de leur mandat n'est également que de 5 ans.

Il ne s'agit donc pas d'organiser des dizaines de référendums, mais uniquement sur des sujets qui engagent la France sur plusieurs décennies.

Le citoyen doit pouvoir choisir, tout simplement, parce que la priorité d'un gouvernement doit être de gérer la France pendant son mandat et de ne pas engager notre pays pour plusieurs décennies sans l'aval du peuple souverain, d'autant plus que certains engagements deviennent irréversibles (déchets nucléaires, etc.).

De plus, si ce gouvernement explique parfaitement aux citoyens pourquoi telle action doit être faite pour plusieurs décennies, ce gouvernement doit avoir confiance dans le résultat du référendum concerné ou alors, c'est que ce projet était contraire à ce que voulait la majorité des citoyens et dans ce cas, il semble logique et juste que ce projet soit abandonné au moins pendant la durée du mandat du gouvernement en place (l'exemple le + flagrant sera celui de l'entrée ou pas de la Turquie dans l'Europe).

Tout nouveau gouvernement pourra toujours le re-proposer au vote du peuple souverain.

Dans notre système actuel, le seul vrai contre-pouvoir des citoyens est le Référendum d'Initiative Populaire (RIP).

NOUS **proposons** de prendre exemple sur le système USA , à savoir :

Proposer aux citoyens au moment du vote de l'élection présidentielle de voter aussi sur des "grands sujets" qui le concernent en priorité, comme le droit ou pas à l'Euthanasie, etc.

Nous n'avons pas le MONOPOLE des bonnes idées, regardons dans les autres pays du monde ce qui améliore la démocratie.

Cette idée de voter à la fois pour élire un(e) Président(e) tout en répondant en même temps à des questions fondamentales par référendum est très intéressante car démocratique et elle responsabilise les citoyens.

Finalement proposer tous les 5 ans aux citoyens de « décider » eux-mêmes pour quelques grands sujets importants ce qu'ils souhaitent nous semble bien être un + démocratique, car encore une fois ce n'est pas parce que le citoyen donne son vote à une personne ou à un parti politique qu'il est en accord sur tout.

Les USA le font parfaitement à chaque élection présidentielle dans tous leurs États.

Pourquoi ne le pourrions-nous pas ?

C'est une avancée démocratique de bon sens.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

4) LE VOTE À 5 POINTS : LE NOUVEAU VOTE REELLEMENT DEMOCRATIQUE

ELECTION PRESIDENTIELLE 2027 :

LE VRAI VOTE CITOYEN : LE VOTE À 5 POINTS

Nous **proposons** aux citoyens l'idée qu'un changement de mode de l'élection présidentielle est souhaitable et possible, notamment (entre autres) avec ce projet très simple :

LE PROJET DU VOTE à 5 POINTS

POURQUOI ? le citoyen a complètement changé en quelques décennies et n'est pas obligatoirement en accord à 100% avec son candidat préféré :

Il y a 40 / 50 ans, globalement la situation politique française pouvait se résumer ainsi : le citoyen était « gaulliste » ou « anti-gaulliste »...

C'est bien sûr une image simpliste à prendre au conditionnel mais de nos jours la situation est complètement différente et le FAIT est qu'il devient RARE que le citoyen se retrouve à 100% en accord avec les idées d'un SEUL candidat, surtout au 1er tour de l'élection présidentielle.

RÉSUMÉ de ce projet : chaque citoyen dispose d'un capital de 5 points à distribuer à sa convenance entre les candidats du 1er tour présidentiel.

Le citoyen a donc bien TOUJOURS UN SEUL VOTE mais simplement son vote devient « modulable ».

Ainsi dans l'urne, s'il est convaincu à 100% des idées d'un seul candidat, il attribuera ses 5 points à ce candidat.

Ce projet respecte donc la sensibilité politique de tous les citoyens.

Mais comme globalement le citoyen n'adhère plus à 100% aux idées d'un seul candidat, il pourra répartir ses 5 points par exemple en attribuant 3 points à un candidat et 1 point à 2 autres candidats, chez lesquels il trouve une idée forte, mais pas au point de leur donner son vote global.

Alain MOURGUY a présenté ce système à tous les ministres, députés, sénateurs, entre 2003 et 2006.

Globalement ce projet a été reconnu comme novateur et intéressant, mais savez-vous quelle fut la principale objection de nombreuses personnalités politiques ?

Résumé en 1 phrase : "Vous savez, M. Mourguy, le citoyen ne comprendra pas ce projet..."

On voit dans quelle estime le citoyen est tenu...

Autour de nous, tout le monde a compris en 1 minute : facteurs, bouchers, personnel d'entretien, cadres, patrons, etc.

Dans ce système, le VOTE BLANC est pris en compte et le citoyen peut distribuer de 1 à 5 points au vote blanc.

Le principe étant que le citoyen utilise ses 5 POINTS lors de son vote.

Ce système ne s'applique que pour le 1er tour présidentiel, les 2 premiers candidats sont qualifiés pour le 2ème tour qui est effectué selon notre méthode actuelle.

Pensez-vous qu'il faille sortir des Grandes Ecoles pour comprendre cela ?

Si oui... ils avaient alors raison.

Si le vote blanc se retrouvait dans les 2 premiers à la fin du 1er tour, on prendrait alors le candidat arrivé 3ème à la place du vote blanc, il suffit de le prévoir dans la Constitution et le code électoral.

Reconnaissons que si le vote blanc arrivait dans les 2 premiers, ce serait un désaveu de la classe politique entière.

Techniquement, nous avons aussi expliqué comment ce projet (peu coûteux) est simple à mettre en pratique, surtout à notre époque de l'informatique, du "gencod" notamment.

D'autre part, notre sondage effectué sur la France entière confirme l'intérêt des citoyens pour ce système, certes novateur.

C'est pourquoi nous l'avons présenté aussi aux députés des pays démocratiques de l'Europe.

Conclusion :

Une seule vraie question à se poser :

Avec ce système, donneriez-vous les 5 points à 1 seul et unique candidat pour ce 1er tour de l'Election Présidentielle ?

Si la réponse est non, alors nous sommes bien dans une avancée citoyenne.

ANNEXE Proposition de loi

MODALITES d'applications simples et pratiques de ce projet

Exemple de mise en œuvre : Une fois connus les noms et visages des candidats du 1er tour :

Impression du « feuillet » sur lesquels sont imprimés les noms et visages des candidats du 1er tour les uns en-dessous des autres par ordre alphabétique. (Nombre de lignes = au nombre des candidats + 1 ligne pour le vote blanc).

Ce feuillet remplace l'ancien bulletin de vote et est le nouveau « support » du vote pour le 1er tour présidentiel.

Chaque ligne comporte 5 cases horizontales à la suite du nom du candidat(e) à cocher d'une croix.

Chaque CROIX a une valeur unitaire de 1 point (une ligne supplémentaire avec également 5 cases est réservée au vote BLANC).

Exemple théorique :

Pour 16 candidats, le feuillet comporte 16 lignes (de 5 cases) correspondant chacune à un candidat (avec nom et photo du candidat sur chaque ligne) + 1 ligne (de 5 cases) pour le vote blanc.

Exemple pratique et concret dans l'isoloir :

Un citoyen veut « répartir » ainsi ses 5 points : 3 points à un candidat et 2 fois 1 point à 2 autres candidats : Il coche 3 croix dans la case de son candidat « préféré » et coche 1 croix dans chacune des cases de ses 2 autres candidats.

Est déclaré VALIDE le feuillet (bulletin de vote donc) comportant 5 croix (x) cochées lors du dépouillement.

Est déclaré NUL tout bulletin n'ayant pas 5 croix cochées (exemple un feuillet comportant 3, 4, 6 croix etc. ... sera déclaré nul...)

Ce feuillet sera mis à disposition des électeurs inscrits dans tous les lieux de vote (par souci d'économie, il ne semble pas indispensable de faire des dépenses d'affranchissement d'envoi à domicile).

La photo (en fond clair) de chaque candidat sur chaque ligne permet aux citoyens ne sachant pas lire de voter en respectant le « secret » du vote. Il est aussi nécessaire de prévoir le vote des « non-voyants » (feuillets en braille à disposition). Ces 2 cas ne sont pas prévus actuellement, ce qui viole l'article 3 de notre constitution, à savoir : « le vote est secret ».

Le citoyen glisse ensuite ce feuillet dans une grande enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement n'est pas plus compliqué, notamment en introduisant des systèmes comme la lecture optique, le gencod,...

Certains pays ont des systèmes bien plus complexes, Irlande, USA, Suisse ... et si à notre époque nous ne pourrions pas techniquement faire ce genre de « chose » ce serait grave...

TOUS les citoyens consultés sur ce projet ont compris très facilement le principe ci-dessus.

EXEMPLES NON EXHAUSTIFS.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

5) REFORME DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Nous **proposons** le renforcement du rôle du Parlement qui de nos jours est un simple miroir du gouvernement et ne joue plus véritablement son rôle de vrai dialogue constructif, et surtout ne représente plus vraiment les 60 millions de citoyens.

Le parlement de l'Assemblée Nationale, certes doit être le lieu de joutes oratoires mais pas nécessairement de chahut digne d'une classe d'étudiants... mais ils n'ont plus l'âge de jouer aux étudiants, ils dirigent la France.

Exemple : est-il admissible que des lois, qui vont changer la vie quotidienne de millions de citoyens, soient adoptées devant une poignée de parlementaires ?

Est-ce comme cela que le « peuple » doit être représenté pour ce qui concerne sa vie quotidienne par des lois votées par les quelques députés présents à ce moment-là ?

Nous **proposons** par exemple que pour qu'une loi soit adoptée, un quota minimum de députés soit présent physiquement pour la voter. Quelle légitimité d'adopter des lois devant une poignée de parlementaires... ayant plus ou moins des procurations de vote... ?

De plus, est-il logique de faire voter des lois dans la nuit ? Ne serait-ce que par la fatigue intellectuelle et physique de tout être humain après des heures de session... La journée devrait être quand même le moment le plus opportun nous semble-t-il... Sauf bien évidemment une réunion en URGENCE si besoin était, qui serait alors décrétée par le Chef du gouvernement. C'est un détail ? Non cela montre un certain état d'esprit des "politiciens" de notre pays.

De même, ne peut-on imaginer un observatoire constitué de personnalités civiles, hors partis politiques, qui donnerait un avis consultatif pour les propositions de loi importantes. Bien d'autres idées sont possibles pour que le parlement reprenne dans notre vie politique sa vraie place qui est d'être le lieu où la France s'exprime vraiment au nom de ses citoyens. Est-ce le cas actuellement ?

D'autre part, nous pensons utile de rappeler qu'un Député est en priorité un Élu de la Nation et non pas uniquement de sa circonscription. Contrairement à une idée reçue, un citoyen peut saisir un Député à l'autre bout de la France, quel que soit le sujet.

Bien évidemment, il est plus judicieux de s'adresser au Député de sa circonscription mais nous tenions à bien signaler qu'un Député représente tous les citoyens de notre pays, ce qui veut dire que tout Député doit faire passer en priorité l'intérêt général de la France, notamment lors des débats à l'Assemblée Nationale, et lors du VOTE.

Il faut repenser cette élection de nos députés : en effet, une fois élu, comment un député peut-il défendre l'intérêt général du pays avant celui de sa circonscription, puisqu'il a besoin de ses électeurs ?

Dans ce contexte électif c'est IMPOSSIBLE. Le député est obligé de penser en priorité à sa réélection, donc à l'intérêt de sa circonscription avant l'intérêt général du pays et donc de TOUS les citoyens français.

C'est le système du serpent qui se mord la queue. Il nous faut inventer un autre système :

1 possibilité parmi d'autres : qu'un député ne puisse se représenter 2 fois de suite... dans la même circonscription. Simple et concret.

Cela implique bien évidemment un vrai statut de l'ÉLU.

De toute façon, un jour ou l'autre nous devons sortir du "régime présidentiel" pour rentrer dans un "régime parlementaire" dans lequel le

1er Ministre, comme chez beaucoup de nos voisins sera élu par les citoyens, ce qui implique aussi de passer par une 6ème République.

En France nous n'avons pas de vrai contre-pouvoir : le Président de la République n'a pas le pouvoir de dissoudre le Sénat et le Sénat n'a pas le pouvoir de destituer le Président.

Au moment de la création de la Constitution de 1958, le Président de la République était élu par les grands électeurs et non pas par le suffrage universel mis en place en 1962. Ceci explique aussi sans doute ce système bizarre spécifique français.

En effet, M. Michel Debré n'avait pas prévu « sa » Constitution pour le suffrage universel, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il y était farouchement opposé.

Le suffrage universel est évidemment une avancée démocratique, mais encore aurait-il fallu à l'époque adapter la Constitution à ce nouveau paramètre. Cela n'a jamais été fait et manque cruellement de bon sens...

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

6) SUPPRESSION DE L'ARTICLE 49.3

L'article 49.3 permet à tout gouvernement d'avaliser un projet de loi sans qu'il y ait eu recours au vote de l'Assemblée Nationale.

Dans la France de 2027, cela ne peut être tolérable, d'autant plus que cette assemblée nationale est la seule autorité gouvernementale élue par le peuple, puisque la 2ème chambre appelée le Sénat est composée de personnes choisies par les « grands électeurs ».

Cet article 49.3 sans doute utile en son temps (1958), est INADMISSIBLE dans une démocratie de 2027.

Ce passage en force d'une loi évite ainsi tout débat réel dans cette assemblée qui représente le peuple et cette loi est adoptée d'office par un gouvernement qui a été non pas élu par le peuple mais nommé par le Président de la République et le 1er Ministre, ce qui est différent.

Nous sommes loin du Gouvernement ÉLU par le peuple et pour le peuple... « DÉMOS KRATOS ». Pour que le peuple reste souverain, il nous semble impossible à notre époque de conserver en l'état cet article 49.3.

Nous **proposons** donc sa suppression pure et simple.

Pour éviter le risque d'encombrement d'amendements, nous **proposons** la limitation de ces amendements déposés par un député à 2 amendements maximum pour chaque projet ou proposition de loi présenté à l'assemblée nationale.

C'est limitatif, certes, mais avec ce système, nous éliminons le risque de paralysie de l'Assemblée Nationale en cas de plusieurs milliers d'amendements déposés. Comme la majorité par principe ne dépose pas elle-même des milliers d'amendements, c'est donc l'opposition qui le fait, or l'opposition (c'est mathématique !) se limite au maximum à près de 300 députés, donc au maximum on aura 300 X 2 : soit 600 amendements.

Ainsi l'assemblée nationale pourra-t-elle faire son travail, car vouloir paralyser un débat est anti-démocratique, encore + quand on sait dans quel « débat quotidien d'existence » les citoyens sont obligés de faire face, pendant que des élus, eux, « jouent » à bloquer cette Assemblée Nationale...

C'est simple, concret, et de toute façon bien + démocratique que d'imposer le 49.3.

Ainsi, le débat parlementaire ne pourra jamais être occulté, et nous pourrons alors parler d'avancée de notre démocratie.

Nous ne sommes pas en démocratie si nous continuons d'avoir à tout moment la possibilité de gouverner par un 49.3 ou par des décrets imposés sans passer par l'aval des représentants des citoyens.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

7) CONTRÔLE ET REDUCTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Question : comment réduire les dépenses publiques sans pénaliser le citoyen ?

Évidemment c'est évidemment très facile si on pénalise le citoyen :

Par exemple en baissant comme le font les dirigeants de ce pays la CAF, les remboursements de soins, ou en augmentant les cotisations diverses,...

10 / 15ans d'études supérieures pour expliquer qu'il suffit de "se serrer la ceinture" ne nous semble pas crédible, sinon à quoi cela sert de faire ces grandes écoles ?

Ca n'est "pas notre vision" de la justice citoyenne et sociale.

Nous **proposons** donc un strict contrôle des dépenses publiques octroyées par le parlement aux organismes publics.

Dans les textes officiels, le parlement a l'OBLIGATION de vérifier ces dépenses par une commission parlementaire.

Dans les faits, faute de moyens accordés aux députés, cela n'a jamais été possible malgré des propositions de loi déposées dans ce sens par bon nombre de députés de tous bords. Tous les parlementaires le savent parfaitement...

Les sommes énormes ainsi distribuées par le parlement au nom du denier du contribuable ne sont donc JAMAIS contrôlées par ce même parlement a posteriori.

Idem pour les dépenses de l'Union Européenne, dépenses faites par les « deniers » des citoyens européens, donc des français aussi.

Quant à la cour des comptes elle n'a aucun moyen pénal d'intervenir... : lui donner un pouvoir pénal est une nécessité urgente.

On parle bien ici s'agit de l'argent des citoyens, donc de VOTRE argent.

Là aussi nous avons un moyen simple de faire des économies sans faire de restriction sociale ou autre...

La France est l'un des derniers grands pays démocratiques modernes ayant autant d'instances dirigeantes.

En effet, en comparaison avec nos pays voisins, il est évident que nous avons au moins un échelon institutionnel de trop :

- Présidence de la République,
- Assemblée Nationale,
- Sénat,
- Conseil Régional,
- Conseil Général,
- Mairie,
- Sans parler bien sûr des regroupements de communes, etc.

Vous ne pensez pas que ça fait beaucoup... ?

Toutes ces instances sont élues directement ou indirectement par les citoyens, et par conséquent payées par ces mêmes citoyens.

Nous demandons d'urgence dès 2027 la suppression du Conseil Général.

Le CONSEIL GÉNÉRAL :

Historique :

Napoléon créa les Conseils Généraux partant d'une idée simple et logique pour l'époque pour que les citoyens puissent facilement se rendre au contact de l'Etat dans chaque département :

« Des 4 coins du département, il fallait pouvoir rejoindre le chef-lieu en moins d'une journée à cheval » ...

Idée citoyenne, mais... nous étions en 1800

À ce jour, nous estimons que le Conseil Général (qui en réalité, pour plus de clarté, devrait s'appeler Conseil Départemental car il y en a 1 par département) est une entité institutionnelle de trop à notre époque, et fait notamment double emploi avec les Préfectures.

Le Conseil Général distribue l'argent de l'État et des contribuables, en priorité pour des missions sociales (80% de son budget) dans son département.

Or, le Conseil Général, suite à l'élection de ses conseillers généraux par les citoyens, a une couleur politique. Nous estimons ce système immoral et asocial.

Ce Conseil Général est en partie tributaire de la bienveillance du Gouvernement, selon sa couleur politique.

En théorie, ce ne devrait pas être le cas, mais dans les faits, il est évident que l'État freinera toujours pour donner les subventions nécessaires à un Conseil Général qui n'est pas du même bord politique.

Certes, c'est dans la nature humaine, et nous réfutons tous propos qui prétendraient le contraire.

Les missions du Conseil Général devraient être reprises et gérées par le Gouvernement, les Préfectures.

Cette décentralisation politique des pouvoirs coûte une fortune à nos compatriotes :

100 Conseils Généraux en France avec l'Outre-mer, avec une moyenne de 50 Conseillers Généraux par Conseil Général, (soit 5.000 au total) et des dizaines de milliers de fonctionnaires pour faire fonctionner ces 100 conseils généraux.

Ces fonctionnaires devront donc avoir une formation pour un transfert de compétences dans des secteurs où le besoin de salariés de la fonction publique est énorme et bien réel : l'éducation, la santé, le 3ème âge, le handicap, la police, la justice...

De plus, chaque Conseil Général dispose de son propre règlement intérieur, donc différent d'un département à l'autre...

100 Conseils Généraux = 100 Règlements différents : absurdité totale !

Ces disparités sont en contradiction totale avec notre République une et INDIVISIBLE (article 1 de la Constitution) Dans l'article 1er, donc l'article fondateur de notre Constitution, il est écrit aussi : la France assure l'égalité des citoyens.

Comment respecter cette égalité dans la mesure où un Conseil Général suivant ses moyens financiers va donner des avantages gratuits pour ses citoyens, alors que le Conseil Général voisin par manque d'argent ne le pourra pas ?

Que l'on nous explique dans ce contexte que devient cette égalité inscrite dans l'article 1er de la Constitution ?

Seule une 6ème République nous permettra de changer ce système basé sur des institutions devenues obsolètes.

Cela s'appelle la... VRAIE... réforme des institutions.

Un personnage comme Vauban Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban, l'a fait en son temps...

Qui le fera en 2027 ? Certainement pas ceux qui sont dans les grands partis... conservateurs, car ce système leur convient parfaitement, mais ce sont les citoyens qui payent tout cela...

Cette analyse nous amène à proposer purement et simplement la suppression du Conseil Général dans chaque département.

Rappel : 80% du budget du conseil général est destiné au social. Or le social ne peut en aucun cas être à la merci d'une couleur politique.

- CONSEIL RÉGIONAL:

Le Conseil Régional est une institution basée sur le principe de la région, chaque Conseil Régional gère donc un certain nombre de départements.

Autant l'utilité du Conseil Régional ADMINISTRATIF semble logique, autant avoir des Conseillers Régionaux politiques élus par le peuple nous semble illogique, les fonctionnaires de ces Conseils Régionaux n'ont pas besoin de « politiques » dans leur institution, qui est au service de l'État et des citoyens, et donc par excellence neutre.

Le Conseil Régional est donc politisé, est-ce acceptable pour une République, une et indivisible ? (article 1er de la constitution)

Le risque que la France devienne une addition de petites royautes régionales est grand...

Le Conseil Régional ne serait-il pas capable, tel une Préfecture, de gérer seul son budget, sans avoir besoin de politiques dans son fonctionnement ? Nous pensons que si.

Sinon, pourquoi ne pas non plus élire aussi les Préfets, les Sous-Préfets, les Directeurs des grandes universités, jusqu'aux gardiens de cimetière (quand il en reste...) au suffrage universel ?

Pourquoi ces différences dans ces conditions... ?

Les Préfectures, les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux sont au service de l'État et des citoyens, une fois le Président de la République élu ainsi que les Députés, les Sénateurs, les Maires, inutile d'alourdir notre facture de fonctionnement de l'État, en rémunérant des milliers d'autres élus.

Nous **proposons** la suppression des élus politiques appelés Conseillers Régionaux, et que le Conseil Régional fonctionne, non plus avec des politiques, mais avec un Directeur de Conseil Régional haut fonctionnaire.

Conseil Général et Conseil Régional :

Il est de notoriété publique que la grande majorité de nos compatriotes ne connaît pas le nom de son Conseiller Général et/ou Conseiller Régional.

Le taux d'abstention à ces élections est d'ailleurs significatif.

Enfin, et ce n'est pas anodin, il faut savoir que la Constitution de 1958 (créée en à peine 8 semaines...) par M. Michel Debré a été faite rapidement dans un contexte où le Président de la République était élu par les grands électeurs.

En 1972, le Général de Gaulle, à juste titre, proposa aux français le suffrage universel, M. Michel Debré s'y opposa fermement car il savait que « sa » Constitution » n'était pas adaptée à ce suffrage universel.

Mais personne ne l'écoula... et on laissa donc la Constitution telle quelle.

Ceci explique en grande partie pourquoi depuis 1958 notre « système » politique est bancal : à la fois présidentiel et parlementaire... ce qui, au final, ne veut rien dire...

C'est un fait et non pas une simple anecdote. Et tout le monde depuis 1972 s'en accommode... et s'en accommode toujours. Nous ne pouvons plus attendre pour réformer tout ceci.

Rappel :

Art. 1. - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Nota bene :

En écrivant dans cet article 1er « son organisation est décentralisée », cela veut dire décentralisée administrativement, et non pas politiquement. Et c'est ce qu'on a fait croire aux français en faisant des régions et des départements politisés, comme en Allemagne, mais chez eux cela se nomme République FEDERALE allemande, et les lands ont des pouvoirs de loi, pas chez nous..

Donc jamais nos régions ou départements n'auraient du avoir des élus politiques. C'est clair..

Il s'agissait d'une décentralisation administrative, en politisant tout cela on a violé l'article 1er, et de + l'égalité sociale des citoyens est donc bafouée en permanence selon le département ou la région habitée.

Peut-être faut-il politiser toutes ces instances effectivement, mais dans ce cas il fallait le proposer aux français par référendum, et si les français voulaient une République fédérale comme chez nos voisins allemands, en disant oui à un référendum, il fallait ensuite changer l'article 1er... ce ne fut jamais fait.

On n'a jamais proposé par référendum la politisation de nos régions et départements : d'où le viol de cet article 1er. Nous dénonçons clairement ce coup d'État permanent, puisque c'est fait sans l'aval des citoyens et ce depuis... 1958...

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

8) BUDGET DE LA DEFENSE NATIONALE / L'ARME NUCLEAIRE

Nous **proposons** de sortir de l'hypocrisie qui consiste à avoir imposé aux Français une constitution européenne sans faire un armement nucléaire et militaire commun.

Rappel : Constitution Européenne : Ratifiée contre l'avis des citoyens par référendum.

Quand on connaît le coût d'un référendum national avec les 80 pages de la fameuse constitution : belle dépense... pour rien.

C'est vraiment une preuve flagrante que c'est une Europe purement financière que l'on a imposée.

Nous sommes vraiment étonnés que l'on parle de faire une Europe commune qui aurait, selon nos dirigeants, un poids fabuleux dans le monde, sans avoir une armée commune, sans laquelle le poids de cette Europe restera figé et ne servira qu'à des systèmes boursiers.

La France est parmi les premières armées du monde par sa puissance de feu, payée et entretenue par tous les français, ce qui représente un énorme budget.

Nous **proposons** à tous nos dirigeants qu'ils expliquent cette énorme dépense à nos compatriotes qui vivent avec le smic/rsa /rmi, à nos personnes âgées qui meurent dans la solitude, tant nous avons du retard dans ce domaine par rapport à nos voisins que sont la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, ... à nos professionnels de la santé qui voient leurs effectifs se réduire chaque jour...

Mise à part l'Angleterre, aucun des pays membres de l'Europe n'effectue cette dépense somptuaire.

S'en portent-ils plus mal, à l'époque où l'affrontement est-ouest est obsolète et que seules des attaques terroristes, chimiques ou biologiques sont les vrais risques ?

La plupart de ces pays européens ne veulent pas que leurs gouvernements fassent ces dépenses, c'est un constat.

L'exemple de la Corée du Nord est symptomatique de l'illusion que nous donne cette arme nucléaire : en effet, la Corée du Nord continuera son programme nucléaire, le fait que nous ayons l'arme nucléaire n'y changera rien, car heureusement nous n'allons pas déclencher une guerre nucléaire.

Idem pour l'Iran, qui un jour ou l'autre aura l'arme nucléaire militaire, car nous n'avons aucun moyen d'empêcher quelque pays que ce soit

de l'avoir, à moins de détruire le pays en question avec tous ses habitants, belle réussite pour en arriver à cela !

Drôle de paix...

Nous ne **proposons** pas l'abandon de notre défense nucléaire, nous **proposons** qu'elle soit mise dans un budget commun à tous les membres de l'Europe, malgré le fait que nous devons imposer ce point de vue, car encore une fois les autres pays européens ne veulent pas participer à cette arme devenue obsolète, tant les armes nouvelles sont et seront chimiques.

Nous économiserions alors des sommes qui permettraient à notre pays de relever le défi de ce siècle.

L'exemple méconnu du plutonium :

Pour expliquer aux citoyens quel danger potentiel nous guette voici un exemple réel que des scientifiques russes et/ou américains confirment.

Du temps de l'Union Soviétique, des stocks importants de plutonium n'ont jamais été répertoriés.

Ce qui veut dire en clair qu'avec de l'argent, qui que ce soit peut en acheter, hors circuits légaux, et peut donc fabriquer une bombe. Nous ne voyons pas comment la France, par sa bombe nucléaire ultramoderne et coûteuse, se protège d'un État « voyou » ou d'un groupe qui aura ou a déjà ce plutonium....

Question :

Sur qui enverrons-nous nos bombes nucléaires si nous ne savons pas quel petit groupe terroriste nous attaque ?

Et surtout ce n'est parce qu'un groupe terroriste enverra sa bombe nucléaire de tel endroit géographique qu'il sera affilié à ce pays !

En clair : supposons qu'un petit groupe terroriste arrive du fond des USA ou de la Russie à nous envoyer des missiles nucléaires, que fait-on ? On déclenche notre arme atomique contre les USA ou la Russie alors qu'ils ne sauront même pas ce qui se passe ?

Nous en sommes là à ce jour.

Nous **proposons** aux français un referendum « oui ou non » pour l'armement nucléaire européen commun, avant d'essayer de convaincre nos partenaires européens de participer à ces dépenses somptueuses...

Tout en sachant qu'il faudra les convaincre... car ce qu'aucun gouvernement n'osera vous expliquer c'est que les pays européens ne tiennent absolument pas à prendre en charge une dépense qui est devenue à leurs yeux complètement obsolète puisque nous sommes à la merci du moindre virus attaquant la santé...

Il faut aussi savoir que cette arme nucléaire fait gagner beaucoup d'argent à beaucoup de "gens" du cac40.

Question : l'intérêt général du pays est-il prioritaire ou pas par rapport aux financiers du cac 40 ?

Comment donc peuvent vivre les belges, italiens, allemands, espagnols, polonais, suédois, ... ?

Ils doivent trembler de peur tous les matins puisqu'ils n'ont jamais eu cette arme nucléaire et par conséquent cette dépense militaire nucléaire dans leur budget...

Et les suisses ? Et les monégasques ?

Bizarre, vous avez dit bizarre ? Ils ne sont même jamais posé la question...

Du temps de la guerre froide, acceptons l'idée qu'elle pouvait nous être nécessaire, quoique... mais maintenant, franchement on vous cache, on nous cache vraiment tout !

Notre bombe nucléaire ne servira à rien contre une attaque virale venue dont on ne saura JAMAIS où...

A vous de voir... mais en tous cas c'est aux CITOYENS de décider par référendum mais certainement pas à un gouvernement quel qu'il soit, c'est cela la vraie démocratie. C'est aussi cela le bon sens.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

9) LA COUR DES COMPTES : LUI DONNER UN POUVOIR PENAL

"Lui donner un pouvoir judiciaire total, sinon autant la supprimer."

Le rôle de la Cour des Comptes :

a) Elle est chargée de contrôler la régularité des comptes établis par les comptables publics dans tous les services de l'État qui vérifient que les comptes publics sont bien respectés.

b) Elle est chargée de contrôler le bon emploi et la bonne gestion des fonds publics y compris dans les organismes non dotés de comptables publics.

Sa devise est : "la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration" (Art. 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789)

La Cour des Comptes étant une juridiction administrative, elle n'a pas le pouvoir de déclencher des actions en justice.

Or, chaque année, la Cour des Comptes constate un gaspillage énorme dans notre pays dans tous les domaines.

Nous **proposons** donc que cette Cour des Comptes obtienne un pouvoir judiciaire complet.

Tout citoyen pourra découvrir ces rapports sur le site internet de la Cour des Comptes.

Voici un exemple d'extrait de document édité par la Cour des Comptes, dans la rubrique : La gestion des autorisations budgétaires :

"Plusieurs dispositions de la loi de finances pour 2002 se sont avérées de nature à altérer la sincérité du document soumis au vote du législateur au sens de la loi organique du 1er août 2001".

Quand on lit ce genre de rapport établi par la Cour des Comptes...

Nous laissons à chaque citoyen le soin d'apprécier tout l'enjeu d'offrir un pouvoir judiciaire à cette Cour des Comptes.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

10) CONSTITUTION 1958 ET CODE NAPOLEON

Respecter scrupuleusement notre Constitution, ce qui n'est pas le cas.

Exemple : l'article 3 de la Constitution et l'article L59 du code électoral précisent formellement « le vote est secret ». Or aucun bulletin de vote en braille n'existe pour les non-voyants... Aucune photo sur les bulletins de vote pour les illettrés... Ces citoyens ne peuvent donc pas voter dans le respect du secret du vote puisqu'il leur faut l'aide d'un tiers. Or le secret du vote est justement prévu dans la constitution parce que ce droit au secret est fondamental pour tout citoyen. De plus le citoyen, dans les cas précités, n'a aucune certitude que c'est le bon bulletin qu'on lui a donné. La confiance humaine a ses limites surtout dans ce domaine.

La question peut aussi se poser sur 2 points :

a) devons-nous continuer d'être régis pour certains domaines par le code « Napoléon » en 2007 ?

b) La Constitution datant de 1958 est-elle toujours réellement adaptée à notre époque, dans la mesure où tous les scientifiques et personnes de « bonne volonté » admettent sans difficulté qu'en 50 ans notre monde a changé bien plus vite qu'en plusieurs siècles dans tous les domaines... ? Une constitution est-elle « écrite » comme dans les religions pour l'éternité ou peut-on au moins en débattre ?

Nous **proposons** une consultation nationale citoyenne (Référendum) sur ces 2 points.

Nous sommes **favorables** à l'élaboration d'une nouvelle Constitution qui servira ainsi de modèle à une nouvelle Constitution Européenne rejetée telle qu'elle nous a été présentée par la majorité des français lors du referendum.

Ainsi nous reprendrons une place qui fut jadis la nôtre, à savoir être précurseur.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

11) 6ème REPUBLIQUE

Faire un grand débat citoyen sur l'opportunité ou pas de la création d'une 6ème République. Toute république démocratique moderne doit un jour pouvoir changer de république. Est-ce maintenant ou pas ? Nous **proposons** au citoyen de décider.

En ce qui nous concerne, nous considérons que la 5ème République a perduré trop longtemps, ceci sans aucun esprit de polémique mais simplement par le fait que notre société, en quelques décennies, s'est littéralement transformée.

Autant cette 5ème République a pu être bénéfique, autant nous pensons maintenant nécessaire la création d'une 6ème République.

Cette 6ème République devra tenir compte de la réalité du vote des citoyens. Exemple : nous sommes globalement contre les idées de l'extrême droite, mais pour autant, nous trouvons anormal le fait que 17% des électeurs (2002) ne soient pas représentés au Parlement, seule la "proportionnelle" respectera les électeurs, y compris pour les autres partis politiques.

Nous devons prendre exemple chez nos voisins et passer par l'élection du 1er ministre au suffrage universel, bien entendu nous **proposons** une 6ème république avec un régime parlementaire fort et représentatif à la proportionnelle de tous les partis politiques, nous combattons les extrêmes par des débats, certainement pas en leur interdisant la parole.

Toutes nos institutions devront être dépoussiérées et réactualisées, dans certains cas une refonte totale sera nécessaire, dans d'autres une suppression pure et simple comme celle concernant le Conseil Général.

Suppression
Conseil Général

Lire notre analyse en cliquant sur :

Pourquoi aucun des grands présidentiables de 2007 ne proposait-il pas clairement la création d'une 6ème République?

Peut-être est-ce dû en partie à notre politique africaine mise en place avec la 5ème République et toujours d'actualité.

Il est évident que la politique africaine de la France ne peut se résumer en quelques lignes, néanmoins nous pensons utile de préciser les éléments suivants :

Il est évident que les citoyens subissent le contrecoup de notre politique africaine.

Nous entendons peu les autres partis politiques, notamment ceux dits révolutionnaires ou extrêmes, en parler...

Exemple : la Côte d'Ivoire.

Quel intérêt financier le citoyen moyen, et donc contribuable français, a-t-il que la France ait 5.000 soldats, payés par les deniers du contribuable, dans un pays si loin ?

Certains penseront sans doute que c'est par « humanisme »... pour protéger les ivoiriens... Ce serait parfait, dans ce cas.

Nous savons très bien que la réalité de cette présence militaire française est d'ordre financier, sauf... que ce ne sont pas les citoyens français qui profitent de cette richesse, mais quelques personnes seulement...

Il est évident que cela explique aussi pourquoi tous les partis politiques français s'entendent si bien pour occulter ce genre de problème, puisque droite et gauche ont cautionné depuis des années ce système qui ne **profite qu'à quelques personnes** détentrices d'énormes intérêts financiers et boursiers.

Cela bloque à la fois le renouvellement de notre classe politique, mais aussi **la création d'une 6ème république**, nous rappelons que nos pays voisins qui ont eu des colonies, s'en sont vraiment dégagés, ce n'est pas notre cas, et nous le déplorons d'autant plus que ce ne sont pas les citoyens de base de notre pays qui profitent de cette politique.

Nous aimerions que les partis politiques voulant changer notre société pour le bien de nos compatriotes donnent leur point de vue... mais cela n'arrivera pas, tant le confort de la 5ème république leur va très bien, à **tous** sans exception.

Nous ne prétendons pas détenir toute la vérité sur ce sujet si sensible, néanmoins chaque citoyen pourra se faire son idée.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

12) SENAT

Nous **proposons** aux citoyens une réflexion nationale sur le Sénat dont ses membres ne sont pas élus par les citoyens, ce qui est contraire à l'esprit démocratique. A notre époque est-ce logique ?

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

13) DECENTRALISATION

La décentralisation ne peut en aucun cas servir de prétexte à tout gouvernement pour se décharger de tâches qui lui reviennent de droit, or c'est la situation que notre pays connaît de plus en plus.

Sous prétexte de responsabiliser les régions, les départements, les communes, l'Etat ne remplit plus ses fonctions régaliennes dans des domaines primordiaux ; peu à peu les polices municipales remplacent la police nationale, fonction régalienne de l'Etat par excellence, et encore quand ce n'est pas par des vigiles...

Peu à peu l'Etat fait gérer par les Conseils Généraux des missions dont il doit garder la teneur. Un exemple flagrant : l'APA (aide à l'autonomie aux personnes âgées), sous quel prétexte cette aide est-elle financée par le Conseil Général du département ? Le budget d'un Conseil Général dépend en grande partie de l'Etat, donc de sa couleur politique, ce Conseil Général a donc plus ou moins de budget et les critères seront différents selon l'enveloppe budgétaire allouée pour distribuer cette APA.

Où est l'égalité des citoyens de notre pays dans cet exemple ?

A quand le prix du timbre-poste différent selon que l'on habite en ville ou en haute montagne ? A quand des juges rémunérés pas les départements ?

Dans notre devise le mot "égalité" perd chaque jour un peu plus de sa valeur.

Autre exemple : comment peut-on vouloir transférer aux collectivités locales la gestion de monuments historiques de l'Etat, sans remettre en cause la République ? Ces monuments appartiennent à la Nation, pas à une région, ou alors notre pays n'est plus qu'une addition de "royaumes", ce qui nous semble plutôt une régression qu'un progrès, car les collectivités locales, nous le rappelons, ont toujours une couleur politique.

Ces exemples, hélas, sont et seront de plus en plus nombreux si nous ne prenons pas conscience de ce que doit être une République; le mot décentralisation est bien galvaudé par rapport à nos valeurs dites "républicaines".

La décentralisation n'est pas la recette miracle, prenons garde qu'elle ne différencie tous nos compatriotes selon leurs lieux d'habitation, leurs âges, leurs situations sociales...

Par rapport à l'Allemagne, nous pouvons comparer la décentralisation aux "Länder" (régions allemandes) qui ont tout pouvoir ou presque. Il faut savoir que suivant la région d'habitation (land) du citoyen allemand par exemple, les études et diplômes d'une région à une autre ne sont pas toujours reconnus entre elles ! En clair, en comparaison, c'est comme si un jeune passait son bac en Auvergne et que ce bac ne soit pas reconnu dans le Nord.

Méfions-nous de ce genre de système, qui est beaucoup plus du ressort en réalité d'une Fédération que d'une République. Si la France veut devenir une Fédération de Régions, pourquoi pas, mais que ce soit clair, net et proposé par référendum.

Nous **proposons** une décentralisation intelligente (exemple : notre [proposition n°4](#)) au service du citoyen, et non pas simplement pour que l'Etat échappe à ses fonctions de droit, d'égalité, de justice, de fraternité, ce qui nous semble, hélas, devenir le cas dans notre décentralisation actuelle, qui retire l'égalité des citoyens dans des nouveaux domaines, soit le contraire du but de notre République.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

14) ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Citation d'Alain Mourguy :

" Il est dérisoire de lutter pour une planète propre et écologique si en même temps nous ne luttons pas pour que les citoyens de notre planète puissent vivre dignement, et avoir au moins les bases nécessaires pour survivre, à savoir :

l'eau, la nourriture, les soins de santé vitaux, et un toit... "

L'ÉCOLOGIE, LA PLANÈTE TERRE dite la PLANÈTE "BLEUE", et..., n'oublions pas... SES HABITANTS...

Un CONSTAT : de tout temps la PLANÈTE a su éliminer tous ceux qui ont cru la dominer... Quand la PLANÈTE en aura assez des facéties des êtres humains elle saura l'éliminer...

Préambule :

Le sujet de ce chapitre est capital, car selon la rapidité à changer nos comportements à l'échelon mondial, les futures générations vivront ou ... disparaîtront de la planète.

Nous tenons ici à rendre hommage à Monsieur [René Dumont](#) (1904-2001).

Écologiste qui fit prendre conscience de l'importance de l'écologie à beaucoup de nos compatriotes.

Ne nous méprenons pas : il est dérisoire de lutter pour une planète propre et écologique si en même temps nous ne luttons pas pour que les citoyens de notre planète puissent vivre dignement, et avoir au moins les bases nécessaires pour survivre, à savoir :

l'eau,

la nourriture,

les soins de santé vitaux,

et un toit...

Et nous ne parlons même pas ici d'accès à l'éducation, à l'électricité etc. qui nous sont pourtant à toutes et tous si indispensables... que nous n'imaginons même pas pouvoir et devoir vivre "sans"...

Que ce soit en Afrique, en Asie, mais aussi aux USA, en Europe, en France...etc., à des degrés moindres, mais là aussi attention DANGER : des compatriotes meurent de froid chaque année, sont expulsés, etc... la misère gagne hélas du terrain chez nous aussi...

Tant que cela ne sera pas fait, comment expliquer que l'écologie passerait avant cette survie humaine ?

Comment expliquer à des millions de gens qui n'ont pas d'eau, pas de soins, etc. qu'il faut en priorité préserver la planète ?

Un chiffre parmi tant d'autres, hélas, : chaque jour 30.000 personnes meurent par manque d'eau potable et/ou de maladies causées par de l'eau contaminée : 11 millions par an... ce chiffre est éloquent.

Quel est leur crime ? Juste de ne pas être né au bon endroit de la planète.

La question est d'actualité, c'est la raison pour laquelle ce chapitre ne peut être dissocié du reste et c'est uniquement par une volonté citoyenne et politique, mondiale, que nous pourrions évoluer et faire en sorte que l'extrême misère disparaisse de notre planète bleue, alors à ce moment-là nous pourrions vraiment faire de l'ÉCOLOGIE.

Ce préambule peut choquer des citoyens mais la survie de millions d'enfants, de femmes, et d'hommes, reste prioritaire.

Nous n'avons pas encore résolu ce douloureux problème; certes, on peut penser que grâce à l'ÉCOLOGIE ces millions de gens vivront mieux : alors faisons-le... mais pour le moment l'écologie n'offre pas grand chose de concret pour ces "gens" dans les jours, semaines, mois, voire années qui arrivent...

Et les mesures démagogiques, (bonus malus voitures, etc.) sont vraiment aux antipodes des problèmes, aussi est-il inutile d'en parler plus longuement.

20 % de l'humanité utilise 80 % des ressources mondiales, est-ce durable ?

Le réchauffement climatique.

Le réchauffement de 3 degrés de la planète sur notre siècle prévu par tous les scientifiques du monde va causer un dérèglement climatique et écologique sans précédent avec des effets néfastes impossibles à prévoir.

Ce réchauffement de notre planète va bouleverser la génétique, entre autres, sur des mutations d'espèces de moustiques, possibles vecteurs mortels pour l'être humain (les exemples sont illimités et inconnus à ce jour). Peu de médias en parlent, nous le regrettons vivement.

Et bien évidemment, des transformations écologiques, comme la fonte des glaces, etc. vont devenir des drames planétaires irréversibles.

Sans une prise de conscience mondiale, c'est la survie de la planète qui est en jeu et ceci dans un délai bien plus court que ce que l'on fait croire.

Tous les scientifiques savent que le problème de l'eau potable dans le monde va être l'une des prochaines causes de grands conflits.

Que fait-on ? Rien... on privatise à tour de bras l'eau... Bien public par excellence de l'humanité !

On occulte totalement les rapports proposés par l'Onu, les ong,... 1 exemple de rapport ? : <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2003/AGEF462.doc.htm>

Cela n'est pas de la démagogie : c'est la réalité de notre planète.

Nous n'avons que quelques années pour agir : urgence.

Sinon tous les autres programmes politiques de tous bords ne serviront plus jamais, une fois notre planète dans le chaos.

Nous PROPOSONS que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) soit dotée des moyens nécessaires à ses actions.

Nous demandons que l'accord de SINTRA (1998) sur l'interdiction des rejets en mer de substances polluantes soit à la fois appliqué et renforcé.

Nous devons développer les énergies renouvelables et optimiser les techniques comme l'installation raisonnée et raisonnable d'éoliennes, de panneaux solaires, etc... mais croire que cela suffirait pour que le monde entier puisse fonctionner uniquement grâce à ces techniques serait une utopie...

Par contre voici, entre autres, 2 domaines qui ont des possibilités d'avenir illimitées :

- un domaine dans lequel notre pays est en pointe de la technique : **l'énergie thermique.**

- l'autre domaine est **l'hydrogène.**
<http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=858>

Les scientifiques s'accordent globalement à définir l'hydrogène comme une des principales énergies de remplacement d'ici quelques années.

Or l'Europe n'a toujours pas de vrai budget commun de recherche dans ce domaine, alors que les USA ont investi massivement dans cette future énergie que va devenir l'hydrogène.

En France le discours est pourtant qu'il ne faut pas être à la merci des USA : alors que se passera-t-il d'ici 20, 30 ans..., une fois que les USA seront devenus les maîtres de l'hydrogène sans doute accompagnés de pays asiatiques qui eux aussi sont en plein développement de recherches sur l'hydrogène ?

Il faut aussi savoir qu'en France entre 1975 (fin du choc pétrolier) et la récente prise de conscience du problème écologique/énergétique (2000/2005) tous les projets de recherches dans ce domaine avaient été purement et simplement stoppés, d'où un retard d'environ 30 ans !

Le domaine de l'écologie est un sujet sur lequel les mots droite et gauche sont obsolètes, et nous ne prétendons pas avoir les mêmes capacités à traiter complètement ce grave sujet que les partis politiques spécialisés dans l'écologie.

Mais nous sommes sûrs d'une chose : tous les pays du monde et leurs habitants sont concernés par la conservation en bon état de notre planète, et par conséquent de sa biodiversité.

- La **BIODIVERSITE** c'est quoi ? :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Biodiversit%C3%A9>

http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/developpement-durable-2/d/biodiversite_3625/

Il est aussi impératif et d'extrême urgence de stopper le dépeuplement des abeilles, qui sont d'une nécessité absolue pour la biodiversité :

- **SAUVER LES ABEILLES** Pourquoi ? lire ici : <http://www.avaaz.org/fr/>

Restons humbles, notamment quand on songe qu'on ignore tout ou presque du nombre total d'espèces, le chiffre estimé va en effet d'une échelle de ... 3 à 100 millions..., ce qui prouve et confirme notre grande ignorance, et nous osons bouleverser tous ces équilibres fragiles.

- Le nombre total des espèces ? lire ici :

<http://bch-cbd.naturalsciences.be/gabon/gabondef/convention/biodivnotion/situationmondialebiodiv.htm>

- **LES REFUGIES CLIMATIQUES** : 1 milliard en 2050 ! : lire ici :

<http://www.bastamag.net/Des-millions-de-refugies>

Comment faire pour la survie physique/économique de millions d'êtres humains qui déjà se voient obligés de fuir leur terre natale, devenant donc dès maintenant des "réfugiés climatiques" ?

Et cela va s'accroître de façon exponentielle...

Alors expliquer à des millions de gens qui n'ont pas d'eau, pas de soins, etc. qu'il faut en priorité préserver la planète... c'est si facile à dire quand comme nous on a l'accès à l'eau, etc.

Et enfin il est évident que la survie des Océans est la priorité de l'écologie en tant que telle.

- **LA SURVIE DES OCEANS** :

Il est évident que ce n'est pas en quelques lignes d'un article que ce sujet peut être traité globalement :

Nous ne prétendons pas détenir quelque vérité que ce soit.

Citation d'Alain Mourguy :

" Il est dérisoire de lutter pour une planète propre et écologique si en même temps nous ne luttons pas pour que les citoyens de notre planète puissent vivre dignement, et avoir au moins les bases nécessaires pour survivre, à savoir :

l'eau, la nourriture, les soins de santé vitaux, et un toit... "

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

15) **RECHERCHE**

Un pays qui stagne ou régresse dans le domaine de la recherche est un pays qui détruit son avenir.

Dans ce domaine, la loi du marché qui oblige à obtenir des résultats et des profits à court terme est une des causes de notre manque de moyens financiers attribués à la recherche dans notre pays.(mis à part semble il dans le nucléaire militaire et civil)

Or, que ce soit dans la médecine, dans la technique industrielle, dans les énergies renouvelables, dans l'agriculture,... la France a besoin de ses chercheurs et doit tout faire pour ne pas laisser cette " matière grise " partir à l'étranger. Cela suppose, là aussi, un état d'esprit nouveau, car nos compatriotes ont souvent un réflexe de méfiance, par rapport à la science.

Pourtant... sans les grandes découvertes, souvent faites par des scientifiques français, que serait le monde à ce jour ? Il faut donc se reposer la question du rôle de la science et de la recherche dans notre pays, par un débat républicain impliquant tous les chercheurs et scientifiques.

L'orientation de notre économie ne peut être mise en concurrence avec ce domaine décisif pour notre futur. Pour 2010, le gouvernement envisage 3 % du budget de l'Etat, destiné à la recherche ; nous estimons et **proposons** que ce chiffre soit entre 5 et 6% d'ici 2010, en rappelant qu'à long terme ce sont les découvertes qui ont permis aussi une meilleure gestion économique d'un pays, notamment dans la médecine, dans les nouvelles sources d'énergie, dans les nouvelles industries...

Le flux de départ des chercheurs français à l'étranger est en constante progression, cela devrait nous interpeller. Combien de chercheurs français ont ouverts récemment de nouveaux centres de laboratoire notamment aux USA ? Nous avons bien un problème. Le CNRS doit savoir aussi se remettre en cause notamment en répartissant mieux son budget. Il faut aussi revoir le prix du dépôt des brevets, des délais...

Tout ceci ne peut se faire que si un gouvernement manifeste un réel intérêt pour la recherche ; le nombre de vocations étouffées par notre technocratie dans ce domaine doit être l'un des plus élevés au monde.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

16) **SANTE ET SECURITE SOCIALE**

Ce chapitre est évidemment un grand sujet et ne peut se résumer en quelques mots. En " parlant " de la santé, bien évidemment, la sécurité sociale en fait partie intégrante, les 2 mots ne peuvent être dissociés, à notre sens dans une proposition pour la France.

Globalement, nous pensons et nous vous expliquons pourquoi la santé doit devenir une " priorité " pour notre pays.



Nous **proposons** aux citoyens de juger par eux-mêmes avec quelle désinvolture, quelle que soit la couleur d'un gouvernement, l'argent du contribuable peut être gaspillé de façon irresponsable, alors que l'on demande à ces mêmes contribuables d'être des adultes responsables concernant les dépenses de la sécurité sociale : des dizaines de millions d'exemplaires sur papier glacé du fameux **carnet de santé** ont été distribués, pour finir dans des corbeilles.

2 gaspillages: 1) pour l'écologie, gaspillage de papier, 2) dépense irresponsable du "denier" du contribuable : qui a demandé des comptes aux responsables ?

Citation d'Alain Mourguy :

**" L'EAU ... LA NOURRITURE ... LE LOGEMENT ... L'ARGENT ... LES BIENS MATÉRIELS ...
L'AMOUR ... PEUVENT SE PARTAGER...,... MAIS PAS LA SANTÉ ... "**

LA SANTÉ : UNE PRIORITÉ 2027

En parlant de la Santé, bien évidemment, la Sécurité Sociale (4 octobre 1945) en fait partie intégrante, les 2 mots ne peuvent être dissociés, à notre sens, dans une proposition pour la France.

Actuellement plus d' 1 français sur 3 retarde ou annule des soins importants faute de moyens financiers.

Information : Les comptes de prévision du budget de la sécurité sociale sont établis en fonction de la conjoncture économique et non pas comme la logique le voudrait en fonction des besoins prévisionnels de la santé des citoyens.

Le budget global de fonctionnement de la France appartient pourtant aux citoyens puisque c'est lui qui dote l'État de son budget par ses impôts, taxes etc.

L'introduction des franchises médicales depuis 2005 est une véritable "machine à exclure".

Nous pensons et expliquons pourquoi la santé doit devenir une priorité pour notre pays.

Pour rappel, c'est M. Ambroise Croizat, Ministre, qui est à l'origine de la sécurité sociale, fondée sur les principes de solidarité nationale, d'égalité et d'accès aux soins et prestations.

C'est un acquis majeur du XXème siècle pour la Nation.

Ce sujet est sans doute le plus crucial pour l'avenir des citoyens de notre pays.

En effet, chacun(e) le sait, l'espérance de vie augmentant régulièrement, nous sommes amenés à nous soigner plus souvent et plus longtemps.

Donc, si nous n'acceptons pas l'idée que le budget de la santé coûtera toujours plus cher, nous allons obligatoirement différencier les citoyens selon leurs capacités financières.

Or nous pensons que la santé est le bien le plus précieux de tout citoyen et les techniques modernes ont un prix très élevé. Ne confondons surtout pas gaspillage et soins.

Cet enjeu est fondamental : cela veut dire que nous n'avons que 2 solutions possibles pour assurer une égalité de soins à toutes et tous, notamment en vieillissant, il est utopique de faire croire qu'il y en ait d'autres.

1) soit augmenter les cotisations des actifs, mais ce sera sans fin et réduira leur pouvoir financier. C'est inéluctable, vu le nombre de personnes âgées qui va augmenter d'années en années, par rapport aux actifs.

2) soit, comme nous le préconisons, remettre en cause les priorités de notre nation au plan de la répartition du budget de la Nation : www.legifrance.gouv.fr

A quoi sert un travail, une défense militaire, ou... gagner au Loto... si vous n'avez pas la "santé"? C'est du bon sens !

En ce qui nous concerne, nous considérons que la santé doit devenir la priorité numéro 1 de notre pays avant tout le reste.

Cela ne peut se faire qu'en minorant d'autres secteurs de notre budget national qui n'est pas extensible; il faudra une prise de conscience de tous nos compatriotes sur ce sujet essentiel et surtout l'expliquer.

Si notre pays n'a plus les moyens d'assurer parfaitement toutes ses missions, c'est au peuple de décider de ce qu'il souhaite en premier.

Tout le reste ne sera que des petites économies qu'il est nécessaire de réaliser, mais qui en aucun cas ne résoudra ce problème de santé.

Dès 2027, la France sera coupée entre des régions qui seront en manque cruel de médecins et d'autres, au contraire, qui en auront trop, situation déjà actuelle dans certaines régions.

Et dès 2020 cette pénurie sera généralisée sur tout le territoire français (sauf d'après les prévisions pour les régions Ile-de-France et Paca).

Les spécialistes de la Santé tirent pourtant la sonnette d'alarme depuis déjà quelques années, or cette situation de future et grave pénurie perdure, alors que l'espérance de vie augmente.

2027 : STOP à LA DOUBLE PEINE :

D'autre part, est-il juste que chaque français(e) paie le même prix du forfait journalier à l'hôpital selon qu'il est milliardaire, employé ou au chômage, est-ce équitable ?

Exemple :

- un citoyen milliardaire doit payer chaque jour près de 20 euros de forfait journalier.

- un citoyen ayant un revenu de 3.000 euros par mois doit payer chaque jour 20 euros de forfait journalier. Sa mutuelle lui rembourse tout : total dépensé 0.

- un citoyen percevant le minimum du chômage ou au RMI, ne paie rien car la CMU s'en charge, et c'est normal.

- Mais voilà l'une des inégalités la plus flagrante :

Des millions de français perçoivent entre 1 000 et 1500 euros par mois de revenus : dans les faits que se passe-t-il ?

Ces citoyens sont trop riches pour avoir droit à la CMU, et ils sont trop pauvres pour se payer une mutuelle de santé.

Résultat : 30 jours d'hospitalisation = près de 20 euros x 30 = 600 euros à leur charge, non remboursés, donc à payer. Or... en même temps le loyer de leur logement "court" toujours.

Dans cet exemple, comment donc ce citoyen va-t-il payer 600 euros (forfait hospital) + son loyer, par exemple 600 euros ?

Total 1200 euros .

Ce citoyen n'a pas non plus droit à l'allocation logement par la CAF (trop "riche" !).

Actuellement si un homme politique est capable de donner la solution à ce citoyen, qu'il le dise haut et fort.

Ce citoyen n'est, hélas, pas seul. C'est le cas de plusieurs millions... de salariés.

C'est souvent le début d'interdiction bancaire, puis pour certains, de la spirale infernale, surendettement... Il semblerait que nos dirigeants de droite, de gauche, peu importe, ne comprennent pas cette simple équation... c'est grave.

Le seul moyen "équitable" de faire payer ce forfait journalier est d'instaurer un barème selon sa feuille d'impôts, ce n'est pas parfait mais ce sera toujours plus juste qu'actuellement.

Il est évident qu' il faut l'exonération totale de ce forfait hospitalier pour les citoyens dans le cas évoqué dans notre exemple, la santé n'étant pas et ne saurait en aucun cas devenir un "produit" comme les autres, nous le rappelons.

Voilà le CONCRET de la vie pratique de plusieurs millions de citoyens.

C'EST LA DOUBLE PEINE :

1) Peine de santé

2) Peine financière

Est-ce juste ?

Mais nous devons aussi savoir contrôler les examens, les visites...

En ce qui concerne l'économie financière de la sécurité sociale, la montée du chômage, la politique d'exonération de cotisations patronales, le retard de paiement des grandes administrations, ceci explique en partie la situation actuelle, alors qu'en parallèle les recettes diminuent.

La prévention et l'éducation à la santé et à l'hygiène de vie dès l'adolescence font partie intégrante des solutions pour l'avenir.

Encore faut-il que tout gouvernement en place se donne les moyens financiers de cette prévention, dans le cas contraire c'est juste une économie financière de très court terme puisqu'au final les soins curatifs coûtent très cher.

En effet, notre système de soins s'occupe actuellement principalement de la santé de façon curative et pas assez de façon PREVENTIVE.

Proposition : pourquoi ne pas envisager la mise en place d'une visite médicale préventive annuelle gratuite pour le citoyen (dès sa naissance) mais obligatoire pour pouvoir bénéficier de la sécurité sociale ?

La population qui « coûte » le plus au système est justement celle qui n'a pas ou n'a plus les moyens de payer les consultations, les examens ...

Nous sommes donc loin des buts d'origine de la sécurité sociale...

Bien souvent, la personne âgée souhaite rester à son domicile le plus longtemps possible.

Nous PROPOSONS donc la création d'un grand service public pour assurer ce maintien à domicile qui de plus revient moins cher à la société qu'une hospitalisation.

Il faut aussi revoir le problème des industries pharmaceutiques, qui engrangent des bénéfices colossaux ; certes, c'est normal dans notre système capitaliste ; mais on doit pouvoir imposer à ces industries un seuil de rentabilité moindre que celui qu'elles génèrent actuellement.

Les produits concernant la santé ne sont pas des produits commerciaux comme les autres, ou du moins ne devraient pas l'être.

Ces industries pharmaceutiques n'hésitent pas notamment à commercialiser sous le nom d'innovation une ancienne molécule à peine remaniée pour éviter de « tomber » dans le domaine public.

Il y a là une malhonnêteté intellectuelle indiscutable.

Nous proposons que le prix d'un médicament soit fixé par une commission de personnes physiques issues aussi bien de l'industrie pharmaceutique que de consommateurs et de membres du gouvernement, pour assurer ainsi une transparence et avoir un prix (plus) juste.

Cela concerne aussi tous les nouveaux médicaments vendus à des prix exorbitants qui « plombent » la sécurité sociale...

L'absence de concurrence sur les molécules pointues accentue ce phénomène.

Actuellement, le laboratoire décide lui-même si son médicament est innovant et fixe ainsi le prix qu'il veut. Est-ce moral ?

D'autre part, nos compatriotes sont les plus importants consommateurs de médicaments -antidépresseurs. Une fois ce constat fait, que doit-on en conclure ? :

Que c'est par plaisir que les citoyens utilisent ces médicaments ?

Ou la réflexion peut-elle aller plus loin et se demander plutôt pourquoi ?

Il faut aussi savoir que la **CSG** depuis sa création (1991) a fait subir aux salariés la totalité de l'augmentation de leurs besoins de protection sociale. Dans le même temps, globalement, les cotisations patronales ont baissé.

Nous proposons que les entreprises créant des emplois puissent avoir une baisse de leurs cotisations, alors que les entreprises qui préfèrent

faire du profit financier auraient une cotisation majorée.

En effet les entreprises à revenus ou à placements financiers ne font pas d'embauche, ce qui est leur droit, mais bien sûr ne contribuent pas non plus au financement de la sécurité sociale.

Économie "sécu" :

Le chiffre annuel des exonérations de charges de sécurité sociale accordées aux entreprises publiques et privées dépasse les 25 milliards d'euros, or dans les faits ces exonérations n'ont aucune justification concrète.

Nous pensons que la lecture de ce chapitre peut éclairer le citoyen sur la réalité de notre système, et que certes si l'assuré social doit devenir plus responsable, il n'est pas le seul à devoir se remettre en cause.

Nous avons encore un système de santé parmi les meilleurs du monde, mais peu à peu il va exclure de + en + de citoyens, or la santé est l'élément numéro 1 pour tout être humain.

Nous devons toutes et tous choisir rapidement entre la soumission de notre santé au temps qui passe, ou prendre en charge notre santé pour les années à venir.

Cette dernière solution est la nôtre, et vous ?

Citation d'Alain Mourguy :

" **L'EAU ... LA NOURRITURE ... LE LOGEMENT ... L'ARGENT ... LES BIENS MATÉRIELS ...
L'AMOUR ... PEUVENT SE PARTAGER..... MAIS PAS LA SANTÉ ...** "

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

17) LE HANDICAP

On peut toujours améliorer la vie des handicapés et de leur entourage, même si nous ne pouvons pas toujours améliorer médicalement son handicap.

Nous ne prétendons pas définir ce qu'est le handicap, ni combien de personnes sont concernées. Selon les diverses sources ce chiffre est très variable, selon que l'on considère le handicap très léger, léger, lourd, ou très lourd, qui concerne de toute façon plusieurs millions de nos concitoyens. La définition même du handicap est variable d'un pays à l'autre, aussi nous ne nous risquons pas ici à en faire une.

Ce que nous souhaitons, c'est sensibiliser concrètement tous les citoyens à ce sujet.

Le handicap peut être physique, mental, voire social, et il peut nous concerner toutes et tous à n'importe quel moment de notre vie, que ce soit par la maladie ou par un accident ; prenons conscience de ce fait, car avant même de parler d'améliorer le quotidien des personnes handicapées, nous désirons que la personne handicapée soit respectée comme toute autre personne.

Toute personne handicapée a droit à la dignité : combien de fois avons-nous entendu cette phrase ?

Nous **proposons** que la France, pays des Droits de l'Homme, devienne le 1er grand pays démocratique à IMPOSER un **quota** d'élus(e)s reconnu(e)s "handicapés" par la Cotorep et/ou la Sécurité Sociale dans toutes les instances élues par les citoyens, à savoir les député(e)s, les conseils régionaux, les conseils généraux, les conseils municipaux des villes de plus de 6.000 habitants...

En effet il nous semble impensable et surtout NON REPRESENTATIF de notre pays que des millions de citoyens handicapé(e)s soient si peu présents pour ne pas dire absents dans toutes ces assemblées, collectivités,... issues d'élections citoyennes.

Par principe nous ne sommes pas partisans des quotas, mais sur ce sujet, cela nous semble indispensable que les handicapés soient enfin reconnus comme acteurs dans **TOUS** les domaines de notre vie politique, économique et sociale, et puissent agir dans toutes ces instances citoyennes décisionnaires de la destinée de notre pays.

Nous **proposons** :

- en priorité, que dès l'enfance et notamment par le biais de notre système éducatif, l'enfant apprenne et respecte toutes les différences. Chaque être humain est différent : que ce soit par sa taille, sa couleur de cheveux, sa peau, ses yeux, son poids etc. Nous voulons donc qu'une personne dite handicapée soit perçue comme une personne comme les autres. C'est donc bien par l'éducation dès l'enfance au respect de l'autre et de toutes ses différences que tout commence...

- que nos lois en vigueur soient mieux adaptées. Exemple : la loi oblige une entreprise à recruter une personne reconnue handicapée, mais la même loi permet aussi de ne pas le faire en " payant " une somme à l'Etat. Certes, pour une petite entreprise, adapter un poste de travail n'est pas toujours faisable. Nous **proposons** que toute entreprise de plus de 500 salariés soit contrainte de respecter ce quota d'embauche, à la place du " forfait " payé à l'Etat pour ne pas embaucher de personnes handicapées ; d'autant plus que ce sont souvent les plus grandes entreprises de l'Etat lui-même qui ne font pas ces embauches !

- qu'un véhicule garé sur une place réservée aux handicapés soit non seulement verbalisé, mais aussi que son conducteur se voit retirer 1 point du permis de conduire. Si on ne peut pas savoir qui est le conducteur, ce sera le propriétaire de la carte grise qui se verra retirer 1 point. Pourquoi, si ce n'est pas lui qui a garé la voiture à cet endroit ? Parce que le propriétaire se doit de mettre en garde la personne " emprunteuse " de ne pas se garer sur un passage réservé aux handicapés. Cela s'appelle du civisme.

- que pour chaque création ou rénovation d'un lieu destiné au public, les toilettes soient rendues accessibles aux handicapés ou personnes âgées,... Exemple : un restaurant qui ouvrira devra avoir des toilettes (adaptées) au rez-de-chaussée, sans marche, ainsi, toute personne handicapée ou ayant des difficultés à marcher ne sera pas exclue.

C'est simple, bien sûr nous ne voulons pas l'imposer à tout ce qui existe actuellement, à cause du coût, nous parlons bien de toute création ou rénovation destinée au public.

- que dans chaque construction d'immeuble conséquent, un quota (à prévoir) d'appartements soit aménagé dès sa création aux personnes handicapées.

En ce qui concerne la non-prise en charge de certains traitements et/ou thérapies pour certaines maladies, ayant prouvé leur efficacité à l'étranger, sous le prétexte fallacieux que la sécurité sociale ne reconnaît pas chez nous ces thérapies, nous estimons que c'est une dérive grave de notre système de soins.

Des dizaines de milliers de familles sont concernées par ces douloureux problèmes dans notre pays.

Il y a peu de temps encore personne ne croyait que la terre était ronde. Notre pays aurait-il la science parfaite pour ne pas rembourser des soins qui ont fait leurs preuves dans divers pays du monde ? Exemple : la méthode patterning ([Lire la méthode](#)).

Il faut d'urgence prévoir dans le budget de l'Etat une rémunération pour toute personne obligée de quitter son travail pour s'occuper à plein

de temps d'une personne handicapée proche, (.avec cotisation pour sa retraite, etc..), et non à un RMI ; cette personne n'a pas à se " ré insérer ", puisqu'elle est déjà occupée à plein temps par la personne handicapée dont elle s'occupe. N'est-ce pas logique ? Il faut aussi " repenser " les divers moyens de rémunération des accompagnateurs des ces personnes handicapées.

Nous **proposons** qu'une partie de ces financements soit prélevée, après concertation, sur le profit des laboratoires pharmaceutiques et parapharmaceutiques qui doivent apporter leur part de solidarité dans cette action.

La prise en charge de toute personne handicapée n'est pas seulement une question d'argent mais aussi de l'accès aux soins, de sa vie sociale, de son intégration,... Souvent peu de choses suffiraient pour que certaines personnes handicapées ne soient plus à la merci d'autres personnes pour des gestes simples.

En son temps, Gandhi pensait que l'Inde serait jugée en fonction de sa capacité à régler les problème de ses " intouchables " ; on peut penser, qu'entre autre, la France, pays des droits de l'Homme, sera jugée au 21ème siècle selon son aptitude à construire une société dans laquelle la personne handicapée sera pleinement restaurée dans ses droits et sa dignité d'être humain.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

18) **ECONOMIE**

Le monde entier change. Après avoir connu la révolution agraire, puis la révolution industrielle, nous sommes au début d'une nouvelle révolution qui est celle du "Savoir", qui va bouleverser nos comportements.

Ce chapitre ne peut commencer sans le rappel pour mémoire des 4 principaux systèmes économiques mondiaux : l'économie marxiste, l'économie sociale, l'économie libérale, l'économie capitaliste.

1) L'économie marxiste : système centralisé principalement implanté dans les pays de l'Est ; il nous semble pouvoir affirmer que ce système malgré quelques avantages indéniables a échoué.

2) L'économie sociale : secteur des coopératives, de certaines mutuelles, d'entreprises appartenant aux salariés,... Ce système se maintient dans quelques branches d'activités diverses, mais n'a jamais fait ses preuves à grande échelle.

3) L'économie libérale : système dans lequel le capital, les moyens de production appartiennent principalement à des actionnaires, personnes physiques. Le Profit et la Rentabilité sont les clés de ce système. Ses 2 fonctions vitales d'assurer le plein emploi et la couverture des besoins matériels réels ont relativement bien fonctionné jusqu'à la fin des années 1970. Pourquoi ce système ne fonctionne t'il plus ? Sans doute entre autre par le fait qu'environ entre 300 et 400 familles dans le monde contrôlent plus de 80 % du commerce mondial. La raison ? Le vrai pouvoir n'est pas politique mais économique. Ce système pourrait fonctionner si la loyauté des êtres humains et leur intégrité étaient parfaites, hélas ce n'est pas et ce ne sera jamais le cas.

4) Le système capitaliste : qui en fait se subdivise entre le capital financier et le capital industriel. Le capital financier représente 80 % de la monnaie mondiale en circulation contre 20 % au capital industriel (machines, usines, entreprises, commerces, artisans,...).

Parmi ces systèmes, nous choisissons clairement le capitalisme, tout en ayant conscience que tout est à " re-penser " et sans doute à créer dans le domaine de l'économie.

Il nous semble possible d'adjoindre au capitalisme une pointe de libéralisme pour encourager la création de petites entreprises et donc la création d'emplois, et d'adjoindre beaucoup plus de valeurs sociales à ce système de façon à créer un partage des richesses beaucoup plus équitable, le tout dans une économie de marché régulée, en tenant compte des exclus.

Nous **proposons** aux citoyens la priorité au redéploiement du Budget de la Nation, en concertation avec le peuple, qui lui seul doit décider de la répartition de ses deniers, car c'est le peuple qui fait le gouvernement et les défait.

Nous **proposons** une information (quasiment nulle actuellement) des citoyens sur le fonctionnement des marchés financiers qui dirigent le monde : il s'agit du marché boursier, du marché monétaire, du marché des taux d'intérêt, du marché des matières premières, et du marché des produits dits " dérivés ". Exemple : quand le prix à la pompe de l'essence augmente, cela concerne forcément un de ces marchés ! Et la géopolitique intervient systématiquement dans ces domaines, provenance du pétrole, etc....

Il y a encore quelques décennies, les parents étaient persuadés que leurs enfants auraient une meilleure situation qu'eux-mêmes avaient eue ; à l'heure actuelle, tout doucement, la France est arrivée à ce jour au constat que la grande majorité des parents pensent que leurs enfants auront une situation moins bonne que la leur. Est-ce cela que nous voulons pour notre pays ?

Nous **proposons** de lutter contre le gaspillage, au plus haut de l'Etat en redescendant ; nous sommes convaincus que les richesses de notre pays sont mal réparties. Devons-nous continuer comme cela, ou décider en tant que peuple souverain de ce que nous voulons réellement ?

Cela ne peut se faire que par le dialogue, et éventuellement par la légitimité d'un référendum sur l'ordre des budgets. Pourquoi en est-on arrivés là ? Vaste question...

Le clivage droite/gauche est une volonté délibérée de nos dirigeants de droite et de gauche républicaines de le faire croire. Un exemple : l'ENA (école nationale d'administration) d'où sortent 80 % de nos politiques actuels : A la sortie de cette école certains se dirigeront vers la droite, d'autres vers la gauche. Pensez-vous réellement qu'à l'ENA on sépare l'approche de l'économie selon des critères droite/gauche ?

Hormis les extrêmes, nous avons donc raison de penser qu'un gouvernement " mixte droite/gauche républicaines " fonctionnera parfaitement, avec en plus un dosage équilibré de personnalités " non énarques ", politiques ou civiles.

Qui peut nous contredire sur ce point ? Ce statu quo arrange certes les hommes politiques puisque cela leur permet d'organiser et de façonner la société civile à leur convenance.

Mais que devient l'Intérêt Général de la Nation et des citoyens ? Nous souhaitons notamment laisser s'exprimer la société civile avec ses idées et si besoin qu'elle fasse pression sur les élus.

Nous pensons utile de rappeler pour mémoire que depuis plusieurs décennies les gouvernements (tous clivages confondus) nous ont présenté comme parmi les meilleurs économistes mondiaux certains Ministres de l'Economie ; la situation économique de la France n'en est que plus surprenante.

Nous ne souhaitons pas vous inonder de chiffres, PIB, etc.

Nous sommes résolument contre les 35 heures : il s'agit d'une erreur historique pour notre pays, ce n'est pas en réduisant les heures de travail que nous solutionnerons le problème du chômage, mais plutôt en pensant aux nouveaux métiers, aux nouveaux débouchés qu'offrent les nouvelles technologies... d'autant plus que nous vivons de mieux en mieux en vieillissant.

Les 35 heures ne se justifient que dans des situations précises comme le travail de nuit, le travail pénible, mais c'est justement cela que la loi aurait dû prévoir : imposer les 35 heures pour des activités précises et non pas le contraire !

Nous pensons qu'une fois de plus la technocratie l'a emporté sur le bon sens.

La France a besoin d'une profonde réforme fiscale, par étapes, pour réduire la pression sur les entreprises, remettre la TVA à un niveau acceptable, mais aussi changer certaines règles. Exemples : toute nouvelle dépense publique devra recueillir les 2/3 des votes des

parlementaires, le cumul des mandats électifs sera limité à 2,...

Les informations économiques utiles à tout individu sont en réalité détenues par une élite.

En économie, le droit à la propriété est inévitable, car cela s'inscrit dans la nature même de l'être humain, mais partager peut aussi "enrichir" l'être humain. L'esprit de la pensée économique (commerce équitable) doit devenir aussi important que l'esprit et la recherche du profit systématique, seule façon d'éviter le choc entre les pays pauvres et les pays riches.

Nous proposons une taxation universelle des mouvements de capitaux :

La taxe Tobin, bien connue des économistes, peut être une piste intéressante à [La Taxe Tobin](#)

Réduction des dépenses publiques :

Nous **proposons** la suppression pure et simple des 100 Conseils Généraux de notre pays, cet échelon départemental n'ayant plus lieu d'être à notre époque.

Historique :

Napoléon créa les Conseils Généraux partant d'une idée simple et logique pour l'époque pour que les citoyens puissent facilement se rendre au contact de l'Etat dans chaque département.

"Des 4 coins du département, il fallait pouvoir rejoindre le chef-lieu en moins d'une journée à cheval"

Nous étions au 18^{ème} siècle...

([lire notre explication](#))

En conclusion, **parmi nos premières mesures** d'urgence :

1) La répartition du budget global de l'Etat à repenser avec l'aval des citoyens, notamment pour l'adoption de la Loi dite "de Finances" qui devra avoir non seulement l'approbation de l'Assemblée Nationale, mais aussi l'accord majoritaire des Conseils Régionaux de France, sachant d'avance que ce clivage dépassé droite/gauche ne rendra pas facile l'adoption de cette loi, mais c'est la seule et unique solution pour être sûr qu'elle représente l'intérêt général des citoyens.

Il faut donc que le vote de cette loi soit soumis à ces 2 entités (Assemblée Nationale et Conseils Régionaux). Par contre, l'approbation ou pas du Sénat ne nous importe peu puisque le Sénat n'est pas élu par le Peuple.

2) D'éliminer le gaspillage du plus niveau et ainsi de suite. Pour ceci, nous donnerons un pouvoir judiciaire (inexistant à ce jour) à la Cour des Comptes, garante du bon usage des deniers du contribuable, qui chaque année nous informe des milliards gaspillés par l'Etat, par les Institutions, etc.

3) De refonder totalement la Loi sur les 35 heures afin de la limiter aux travaux dits " pénibles " ou de " nuit ", ce qui va re-crée de suite des emplois dans notre pays et par la même de la croissance.

4) La suppression des Conseils Généraux.

En contrepartie, nous donnerons à chaque Préfecture (présente également dans **chaque** département, il faut quand même le rappeler) plus de pouvoir et plus de moyens, notamment par un reclassement professionnel d'employés du Conseil Général qui pourra facilement passer à la Préfecture.

Conclusion : la France ne retrouvera pas sa croissance avec les idées d'hier mais avec des nouveaux services, des nouveaux métiers, des nouvelles formes de travail,...

Contrairement à la pensée de tous ceux qui nous gouvernent depuis plusieurs décennies, les Français sont plus réformateurs que ce qu'ils pensent, à condition que ces réformes ne soient pas à leur détriment.

D'autre part, nous entendons souvent parler, notamment par les économistes, de l'**exemple économique du Danemark**, aussi nous jugeons utile, pour les citoyens intéressés particulièrement par ce sujet, de [cliquer ici](#).

Il est évident que l'exemple danois sera sujet à polémique chez nous, puisque dans ce pays, l'emploi dans la fonction publique représente 36% contre 19% en France. Il est de bon ton, dans **notre** pays, de stigmatiser la fonction publique, et pourtant...

Un employé du service public ne revient "pas vraiment beaucoup plus cher" au contribuable qu'un chômeur indemnisé ! Aucun ministre des finances ou 1er ministre n'ose le dire car la suppression d'emplois dans le service public est approuvée majoritairement par l'opinion. Or, **il nous manque des centaines de milliers d'emplois**, pour la santé (aide-soignantes, infirmières, ...), pour le 3ème âge (auxiliaires de vie, hospitalisations à domicile, garde-malades,...), pour l'éducation (classes surchargées, éducateurs,...), pour la sécurité (policiers, surveillants,...), etc

Nous rappelons que ces créations d'emplois favoriseraient notre croissance, et par là même, améliorerait la situation économique de notre pays, mais aussi celle de centaines de milliers de femmes et hommes. Nous ne prétendons pas persuader nos compatriotes du bien-fondé de cet argumentaire, mais humainement parlant, que faisons-nous alors pour nos personnes âgées, nos enfants,...?

D'autre part, si nous voulons faire des économies substantielles, nous sommes partisans d'avoir une **défense européenne commune**, ce qui diminuera considérablement le budget français de la défense nucléaire, ce qui nous semble en rapport direct avec ce chapitre car ces personnes âgées, ces personnes handicapées,... préféreraient peut-être que l'on s'occupe d'elles plutôt que de dépenser des sommes folles dans l'armement nucléaire, qui de toute façon sera **obsolète et inefficace** devant une attaque bactériologique ou chimique.

Vouloir faire une Europe commune sans faire une Europe nucléaire commune est une hypocrisie totale qui ne profite en réalité qu'à quelques grandes sociétés d'armement.

L'avenir économique de la France :

D'ici quelques années, les emplois destinés aux « services à la personne » seront principalement les seuls qui permettront de résorber le chômage, nous **proposons** donc que les aides de l'Etat soient revues de façon à **faciliter et encourager** tous les secteurs destinés aux « emplois dans les services », au lieu de maintenir artificiellement par des subventions des secteurs destinés hélas à disparaître, nous ne pourrions pas sortir la France de la crise si nous ne prenons pas acte de ce fait concret.

Le Bénévolat : détournement d'emplois

L'augmentation de la durée de vie devrait permettre de créer des centaines de milliers d'emplois soit pour les loisirs des seniors etc. soit hélas pour les plus malchanceux pour les aider à rester à domicile, à faire leurs courses, les aider dans les maisons de retraite, les hôpitaux...

A moins bien sûr que nous préférerions demander de faire ce travail à des millions de bénévoles, c'est une solution certes, mais dans ce cas la France aura des millions de chômeurs de plus, si l'Etat se décharge de son rôle par le bénévolat, solution tellement plus facile !

Autant le bénévolat est une chose noble, autant cela devient anormal quand il permet à l'Etat de se décharger de ses

fonctions régaliennes.

A quand des policiers, des gendarmes, des chirurgiens, bénévoles ? Nous **proposons** dans ce contexte des ministres bénévoles, des députés bénévoles,...

Nous pouvons réduire la dépense publique : il suffit de **proposer** à des (jeunes !) retraités de la Gendarmerie, de la Police, de la Justice, de l' Education etc. de travailler quelques heures (qui deviendront de plus en plus d'heures...) **gratuitement** par le biais du bénévolat. Voilà une proposition digne d'intérêt pour éviter à l'Etat des dépenses sauf, qu'avec ce système nous aurons 20 millions de chômeurs très rapidement !

Les « restau du cœur » sont un fabuleux exemple, Coluche a eu une extraordinaire idée humaine et généreuse, mais ne croyez-vous pas qu'au terme de quelques années ce ne sont plus des bénévoles qui devraient faire cette mission qui est devenue un véritable « travail » tant la **pauvreté** a augmenté dans notre pays.

Ceci pour démontrer l'absurdité et la mauvaise foi de l'Etat qui depuis des dizaines d'années fuit ses missions de fonctions régaliennes.

Etant moi-même impliqué dans le bénévolat pour les personnes malades, ce sujet me tient particulièrement à cœur et suis prêt à en débattre avec qui que ce soit.

Le bénévolat a ses limites, sinon cela devient une atteinte au travail rémunéré, quand les syndicats le diront-ils ? Quand Mme Laguille, Madame Buffet, Mr Besancenot, entre autres si prompts à fustiger l'Etat le clameront-ils ? Je nomme ces personnes car elles sont censées défendre les valeurs du travail et du travailleur, du moins nous semble-t-il.

Le tourisme économique :

Tous les experts le savent : d'ici à peine 10 ans le 1er pays touristique du monde sera la Chine qui remplacera la France.

Ces mêmes experts savent que les premiers touristes étrangers par leur nombre à venir en France d'ici 10 ans seront ces mêmes chinois, il faut donc dès maintenant se préparer à un nouveau tourisme et à l'adapter, sinon en quelques années ces touristes chinois se détourneront de la France.

Nous **proposons** donc une étude afin de répondre aux besoins particuliers du tourisme chinois dans notre pays, si nous ne voulons pas que très rapidement ces millions de chinois se détournent d'un pays qui n'aura pas prévu de les accueillir, nous rassurons les citoyens mais surtout certains de nos politiques sur le fait que ces millions de chinois financièrement aisés, n'auront aucunement l'intention de rester en France, mieux vaud le dire...

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

19) CIVISME / SERVICE CIVIL

Ce mot pour certains(es) semblera sans doute démodé, pourtant, nous pensons que beaucoup des maux de notre société proviennent en partie d'un manque de civisme ; or il est évident que cela commence dès l'école maternelle, ne serait-ce que d'apprendre aux enfants à dire bonjour et merci.

Soyons clairs, il ne s'agit pas de revenir à des méthodes anciennes d'enseignement, mais tout simplement d'apprendre ou plutôt de réapprendre dès l'enfance le respect des autres ; nous manquons cruellement de ce civisme que ce soit par rapport aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à notre façon de conduire, à notre voisinage...

Nous **proposons** que l'éducation civique, retrouve toute sa place dans notre système éducatif dans la mesure où nous vivons toutes et tous en société.

Le civisme doit se développer dès l'enfance : exemple, inculquer les valeurs morales simples comme d'aider une personne en difficultés à traverser une rue...

Nous devons aussi réapprendre aux enfants le respect dû à tout être vivant.

Nous **proposons** que soient appris dès l'école " les gestes de 1ers secours qui sauvent ". En effet plus de 10.000 vies en France seraient sauvées chaque année par ces quelques gestes, (enseignés gratuitement par la Croix Rouge Française entre autre) ; alors, rendre cette action de civisme obligatoire dans les écoles est une nécessité.

Nous **proposons** les mêmes actions pour les adultes. Combien d'automobilistes respectent les piétons ? Combien d'entre nous connaissons ces "gestes simples qui sauvent une vie" ?

Autre exemple : il existe encore des grandes surfaces ou des lieux publics où rien n'est prévu pour le repos (banc, chaise,...) des femmes enceintes, des personnes, âgées, malades, ... sous prétexte que cela attirerait des " individus " ne faisant pas partie des personnes citées ci-dessus ; pourtant nous constatons dans ces lieux la présence de vigiles censés assurer la sécurité, ne seraient-ils présents que pour surveiller les vols ? Certes, mais alors ne parlons plus de rétablir le civisme et le respect dans notre pays.

Nous **proposons** de faciliter les procédures d'adoption d'un enfant français, qui actuellement sont beaucoup trop longues et dissuasives.

Un enfant doit pouvoir être adopté selon des critères humains et non par trop de critères administratifs, certes nécessaires, mais bien trop compliqués dans notre pays.

Notre pays est en train, doucement mais sûrement, de devenir un des pays parmi les plus égocentriques des grands pays démocratiques.

Pourtant lors des grandes quêtes nationales, nos concitoyens sont parmi ceux qui donnent le plus. C'est un fait, doit-on en conclure que donner un peu de son argent remplace nos valeurs morales ?

Nous ne le pensons pas, mais il faut redonner un esprit de civisme à toutes et tous ; bien évidemment, l'exemple doit venir de celles et ceux qui dirigent le pays et qui doivent inculquer cet esprit dès l'école.

SERVICE MILITAIRE / CIVIL

Nous **proposons** la création d'un service civil d'une durée de 9 mois. Ce service civil sera facultatif, mais obligatoire dans certains cas.

En effet, nous considérons par idéologie qu'on ne doit pas rendre obligatoire un service civil sous prétexte d'occuper la jeunesse, d'autant plus qu'une grande partie de ce service civil sera destiné à aider les personnes âgées, les personnes handicapées, les exclus, liste non exhaustive.

Sous quel prétexte devons-nous obliger une partie des jeunes à faire un service civil s'ils ne le souhaitent pas?

Inciter, oui, obliger, non.

Par contre, nous proposons que ce service civil soit obligatoire pour tout jeune qui, avant l'âge de la majorité, aura déjà un passé de récidiviste auprès de la justice, façon simple et logique d'essayer de lui redonner un sens civique.

Ce service civil n'étant pas une répression, il sera effectué dans les mêmes conditions pour tous.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

20) 2027 : SOCIAL - RETRAITES - LOGEMENTS / EXPULSIONS...

Préambule.

Croissance ou pas, voici en préambule un exemple de proposition de bon sens qui, une fois appliquée, ne revient pas plus cher aux "contribuables - citoyens" :

Eau - Gaz - Électricité :

Parmi les nombreuses possibilités d'améliorer la "vie quotidienne" des citoyens, voici celles sur l'eau, le gaz et l'électricité.

Il est inadmissible que ces 3 fonctions régaliennes que sont la distribution de l'eau, l'électricité, et le gaz aient été accordées à des organismes privés, qui en réalité sont bien évidemment heureux de pouvoir engranger des bénéfices colossaux sur "le dos" des citoyens.

"Ils" osent même nous faire payer de la TVA sur ces 3 besoins vitaux (facture EDF, encore mieux : taxes locales + TVA sur taxes locales + ...)

Mais c'est fait et même si nous essaierons de revenir sur ces scandaleuses privatisations, en attendant il y a une chose concrète possible dès 2027 :

Attribuer à chaque famille sur notre territoire un **quota-minimum gratuit d'eau, d'électricité et de gaz** chaque mois en fonction simple du calcul I (informatique) : combien de mètres cubes d'eau a besoin une famille par exemple de 4 personnes pour prendre une douche par jour ? Idem pour l'électricité et le gaz.

On peut déjà songer à offrir ce système-quota à tous les **citoyens non-imposables** par exemple, mais dans mon esprit, ce minimum-quota devrait être applicable à tous les citoyens de notre pays sans exception puisque c'est une fonction régalienne de l'Etat qui doit faire partie du budget global dans la loi de finances.

Important :

Il faut comprendre que cela ne coûtera pas un sou de plus au Gouvernement, en effet que se passe-t-il lorsqu'une famille risque d'avoir une coupure faute de pouvoir payer... ?

- 1) angoisse horrible d'une coupure imminente
- 2) une fois hélas la coupure faite, cette famille va aller voir une assistante sociale
- 3) après un délai interminable, l'assistante sociale va réussir (heureusement) à faire remettre l'eau
- 4) frais énormes de remise en route etc..., au grand profit des compagnies privées (le système est bien fait !)

Et bien, à la finale, c'est tous les contribuables qui payent ces frais de remise en route etc. car c'est bel et bien ces contribuables (nous tous) qui payent tout cela dans les impôts, la même somme que si cette famille n'avait pas de coupure avec ce système de minimum fourni gratuitement !

Alors vraiment on se fiche des "gens" car cette proposition de QUOTA mensuel gratuit est donc :

simple, concrète, et pratiquement peu onéreuse, le différentiel financier sera faible entre faire ces coupures et remettre à grand frais ces besoins vitaux et le choix de donner ce quota gratuit.

C'est juste du... BON SENS, et... la preuve que l'on peut améliorer les conditions des "gens" sans s'occuper si notre pays est en croissance ou pas...

Cela c'est du concret possible **dès 2027** et prouve que, même sans attendre la Révolution mondiale, on peut améliorer la condition des « gens » dans le bon sens...

Rappel :

L'eau est un bien public, il est honteux que l'eau soit payante, car certes cela coûte de l'argent de la rendre potable, mais alors tous les impôts, tva, taxe essence, autoroutes, parcmètres etc. servent à quoi ?

Justement cela devrait servir à ce genre de chose : distribution de l'eau potable gratuite. Sinon et à juste titre, la question devient : "Mais ces impôts ne serviraient donc qu'à payer des centaines de milliers d'élus etc. ?"

Stop à ces dérives des impôts qui ne servent même plus au "peuple" puisque tout est devenu payant !

2027 : OUVRONS LES YEUX...

Bien évidemment, une pensée pour 10 millions d'êtres humains qui meurent chaque année dans le monde soit par manque d'eau soit par eau contaminée : leur faute ? Être né au mauvais endroit, au mauvais moment...

Et "ILS" ont osé privatiser l'EAU, bien public numéro 1, source de vie, partout dans le monde !

Chapeau aux "grands" politiciens du monde qui nous dirigent, oui chapeau ! C'est fort car finalement ils ont si bien bloqué les "gens" partout que cela se fait sans que l'on y puisse vous ou moi grand-chose... ECOEURANT !

L'**ONU** essaye en vain de faire passer dans l'esprit que l'eau est un bien public mondial qui appartient à tous les habitants de la planète (www.unesco.org - www.france-libertes.fr) Fondation de Mme Danielle Mitterrand qui, partout dans le monde, se bat pour la reconnaissance de ce droit de l'accès à l'eau pour tous)

- SOCIAL-CHÔMAGE :

a) - R.M.E. Nous **proposons** le remplacement du R.S.A. / R.M.I. par un **R.M.E.** (Revenu Minimum d'Existence) :

Ce n'est pas une question de vocabulaire, mais une sortie de l'hypocrisie dans laquelle nous sommes.

Soyons lucides, combien de Rmistes ou de SDF peuvent se réinsérer ?

Très peu, donc appelons un chat un chat.

Dans un grand pays démocratique moderne, il est hélas courant que certaines personnes soient exclues du système pour diverses raisons. Cela peut d'ailleurs arriver à chacun(e) d'entre nous ; dans ce cas, un État comme le nôtre se doit d'assurer un Revenu Minimum d'Existence, ne serait-ce que pour éviter (entre autres) la petite délinquance, sachant aussi qu'il y aura toujours un petit pourcentage de marginaux.

Ce RME sera accordé dès 18 ans à un jeune pouvant prouver qu'il n'a pas de famille qui puisse l'aider financièrement, etc (à vérifier et contrôler), au lieu de le laisser risquer de devenir un jeune délinquant pour survivre.

Nous devons accepter dans notre mentalité que des personnes ne sont pas et ne seront malheureusement plus en état de se réinsérer.

Devons-nous pour autant les laisser sans aucun moyen de subvenir aux besoins élémentaires de la vie ?

Nous trouvons politiquement plus correct d'expliquer cela par des propos francs et clairs.

Nous ne **proposons** pas le luxe à ces personnes, mais le minimum pour se nourrir et se loger, est-ce trop demander à notre pays ?

Non, c'est simplement le devoir de tout être humain, et comme l'État nous représente, c'est donc son devoir.

Ce qui était courant dans les siècles passés mais assuré principalement par les villageois et/ou les communautés.

D'autre part, il faut aussi penser à revaloriser le rôle de la mère (voire du père...) au foyer, par un revenu à définir, nous **proposons** une réflexion sur ce sujet.

Oui au modernisme, mais pas au détriment de toutes les valeurs morales de l'être humain.

b) Degrés des RME.

Nous **proposons** des RME (Revenu Minimum d'Existence) différents, selon les diverses situations de la personne.

Un RME accordé à un marginal ne sera pas le même que celui accordé à une mère seule avec un enfant etc.

Certes cela créera une classification de ces personnes, mais dans un travail, quel qu'il soit, il y a aussi toujours une classification.

c) Le Chômage.

Nous **proposons** qu'une personne qui se retrouve sans emploi et indemnisée par l'État, donc par les citoyens, soit incitée à accepter une journée par mois de travail civique, uniquement en cas de problème urgent et majeur pour la société (canicule, marée noire, vague de froid,...)

Pour ce faire, nous **proposons** qu'au moment de son inscription aux Assedic ou au RMI (futur RME), cet allocataire coche une case dans laquelle il accepte par avance la réquisition, si besoin, d'une journée par mois de civisme due à l'État, soit au maximum 12 jours par an, sur décision du Préfet de Région, ces 12 jours pouvant se faire si besoin en 1 fois selon l'urgence.

Au moment de son inscription, cette personne aura le droit de refuser cette journée de civisme, et dans ce cas elle percevra le paiement d'1 journée de moins par mois sur ses indemnités.

Pas d'obligation donc mais de l'incitation au civisme et à la solidarité.

Cette mesure est simple et nous semble équitable et a aussi pour but de faire participer à la vie citoyenne du pays tous ses citoyens.

Nous réfutons le prétexte que le fait de cotiser à l'assurance chômage enlèverait tout devoir de civisme à un citoyen.

Nous ne connaissons pas la recette miracle pour éviter tout chômage, mais nous **proposons** de l'accompagner d'actes de civisme incitatifs, à la fois pour la dignité de tout chômeur et pour notre société.

Comme nous venons de l'écrire, nous n'avons pas de recette miracle, mais néanmoins **nous avons une solution pour la création** de plusieurs dizaines de milliers voire centaines de milliers d'emplois dans notre pays, sans que cela ne coûte de l'argent aux contribuables, bien au contraire.

Explication : en [cliquant sur ce lien www.eclaireco.org/Chomage](http://www.eclaireco.org/Chomage), vous y verrez qu'en 2003, la moyenne nationale d'un demandeur d'emploi coûtait déjà 26.555 euros, soit 2.212 euros par mois.

Il faut bien comprendre ce chiffre. Exemple : dans ces 2.212 euros, nous retrouvons une indemnité théorique perçue par "ce chômeur" de 1.200 euros, le reste (1.000 euros) se retrouve dans divers droits sociaux.

Or, tout le monde peut constater que dans la fonction dite publique, nous manquons de dizaines et même de centaines de milliers d'emplois, ce qui explique la longue file d'attente dans les bureaux de la CAF, de la Sécurité Sociale, des guichets de la SNCF, de la poste, etc...

Dans le domaine de la santé, c'est encore pire et inacceptable puisque là, c'est la santé des citoyens qui va finir par en pâtir.

En réalité, un fonctionnaire que l'on embauche dans les domaines précités est rémunéré, hélas, aux alentours de 1.000 euros actuellement.

Ce qui prouve qu'au lieu de faire croire aux citoyens que de réduire le nombre de citoyens fonctionnaires est une bonne solution :

1) Nous mettons en péril tout notre système républicain.

2) En créant ces milliers et milliers d'emplois que nous proposons, ce seront également des rentrées d'argent pour les caisses de la sécurité sociale, etc...

Dans notre pays, il a toujours été de bon ton pour un gouvernement de dire aux citoyens nous réduisons le nombre de fonctionnaires, mais d'une façon mathématique et comptable, nous venons de démontrer qu'au final ce sont les citoyens qui sont les perdants puisque c'est eux qui payent "cette fameuse rémunération moyenne mensuelle d'un chômeur" soit 2.212 euros (voir plus haut).

d) Minima sociaux.

Les minima sociaux sont évidemment trop faibles, la réponse est toujours qu'il faut maîtriser le déficit public.

Pourtant, relever les minima sociaux n'est pas une utopie, en effet, l'économie a besoin de relances permanentes.

Qui ira nous faire croire qu'en relevant le SMIC, on encourage le smicard à placer de l'argent dans un paradis fiscal ?

Cette revalorisation sera aussitôt redistribuée dans notre économie.

Cette revalorisation peut être de l'ordre de 25% sans faire s'effondrer notre déficit public, ce qui se fait pour sauver les banques etc. de faillite(s) prouve que quand on veut on peut.

Nous **proposons** de l'appliquer dès 2027, en excluant toutes charges patronales sur ces 25%, de façon à ne pas accroître la pression

fiscale, déjà bien trop forte, mais aussi sur les charges salariales.

Vouloir maîtriser les déficits publics, dans certains domaines, c'est quelquefois le serpent qui se mord la queue.

Question : pourquoi attendre une crise pour s'en préoccuper ?

De plus, le respect des droits de l'homme doit passer avant l'équilibre des dépenses publiques, et n'oublions pas non plus, que nous avons entériné la Déclaration des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies qui nous imposent en tant qu'État de Droit des devoirs de justice sociale (Chapitre 40 de nos propositions).

La crise mondiale va obliger à revoir cette pensée de l'équilibre budgétaire à tout prix, y compris le prix du déshonneur de laisser des millions de gens dans la pauvreté et de plus en plus dans l'extrême pauvreté.

Là aussi, c'est une question de volonté politique et du parler vrai.

L'eau et l'électricité : 2 besoins vitaux pour le citoyen français : nous **proposons** un minimum de fournitures d'eau et d'électricité gratuites, les impôts, taxes diverses, etc. des contribuables servent aussi à la solidarité nationale.

Comment oser avoir privatisé l'eau "bien public" par excellence...

La rendre potable fait aussi partie des taxes et impôts payés par les citoyens (la TVA est payée par tous... y compris le SDF qui achète sa baguette de pain avec de la... TVA !); un jour ou l'autre la question se posera de savoir comment est dépensé l'argent de l'État.

Renflouer les banques en cas de crise, oui mais que l'on n'aille pas ensuite dire que fournir un minimum gratuit d'eau et d'électricité serait impossible.

- LES RETRAITES

Des réformes sont indispensables, mais comme d'habitude dans notre pays, quels que soient les gouvernements, les réformes envisagées vont toujours dans le même sens : à savoir, demander des efforts aux citoyens, soit sur la durée de versement des cotisations, soit sur les montants à percevoir, et donc à la finalité une régression du pouvoir d'achat des retraités.

Faut-il être des professionnels de la politique pour n'avoir que ce genre de propositions ?

Les gouvernements semblent occulter que les seniors (évidemment ce mot fera sourire les très jeunes retraités de certaines catégories du secteur public, chaque citoyen connaît l'âge de départ en retraite de certains privilégiés...) sont une source de revenus pour l'État puisque ces retraités ne placent pas leurs maigres retraites dans des paradis fiscaux, mais dans l'économie de notre pays.

Propositions :

1) Nous **proposons** en priorité la réforme des régimes spéciaux, (www.regimespeciaux.org) mais à la condition formelle qu'une partie de l'économie ainsi réalisée sur le versement des retraites aux salariés du secteur public soit reversée aux salariés du secteur privé (50% d'économie gardée par l'État sur cette réforme afin d'équilibrer le régime des retraites nous semble amplement suffisant, les autres 50% seront à distribuer aux retraités du secteur privé).

CETTE RÉFORME N'A PAS ÉTÉ FAITE EN 2007/2008 ... LA PREUVE :

Dans notre devise, il y a le mot ÉGALITÉ.

Question : Où est cette égalité puisque des millions de salariés du secteur public profitent à la fois d'un départ en retraite bien plus tôt que le secteur privé et d'un calcul du montant de cette retraite bien plus favorable qu'aux retraités du secteur privé, notamment sur la période dite " de référence " ?

Période de référence du secteur privé : retraite calculée sur la moyenne des 25 MEILLEURES années de travail !

Période de référence du secteur public : retraite calculée sur les derniers mois de travail. **Il n'est pas admissible que les primes des citoyens fonctionnaires ne soient pas calculées pour leurs retraites** : cela démontre un dysfonctionnement de la façon dont sont traités les citoyens selon qu'ils soient dans le secteur privé ou le secteur public. C'est bien pour tout cela qu'il faut prévoir cette réforme dans un calendrier à définir afin d'égaliser les 2 secteurs.

2010/2027 : Il y a donc bien TOUJOURS 2 sortes de citoyens retraités dans notre pays :

Ceux du secteur public et ceux du secteur privé.

Mais attention, il serait malhonnête de réduire les avantages de plusieurs millions de français sans reverser une partie de l'économie ainsi engendrée par l'État et sans en faire bénéficier les retraités du secteur privé, sinon ce serait le nivellement des retraites par le bas ce qui serait scandaleux, et dans ce cas ce serait un risque de crise majeure entre le secteur public et le secteur privé, puisqu'à la fin le secteur privé ne serait pas plus avancé dans le niveau de vie des basses retraites...

Cette unification des régimes de retraite est la première réforme des retraites à faire.

Nous **proposons** de prendre pour **TOUS** les citoyens le calcul de la retraite sur les 24 derniers mois de travail actif. Là on pourra parler d'égalité des citoyens.

Il est évident que ces propos peuvent déplaire à beaucoup, mais que veut-on? La vérité ou pas?

Cette unification sera plus facile à mettre en place si nous la programmions dans le temps.

Nous **proposons** donc une planification de cette réforme avec une programmation **DANS LES 10 ans à venir**.

Cette planification assurera la faisabilité de cette unification des régimes de retraite, et bien évidemment dans le même temps les salaires devront devenir égalitaires entre le privé et le public.

Nous **proposons**, par exemple, que l'**Alsace et la Moselle** soient réintégrées dans le système normal français.

En effet, une République digne de ce nom ne peut perdurer ainsi avec des régions/départements bénéficiant de régimes spéciaux, sans doute justifiés à une certaine époque, mais qui ne sont plus d'actualité.

Il en est de même pour la Sécurité Sociale, où là aussi, des millions de Français cotisent à un autre système que celui du citoyen lambda.

Ces exemples prouvent que notre pays, en acceptant ces différences, fait le contraire du bien-fondé de la Constitution de notre République :

ARTICLE 1 :

"La France est UNE et INDIVISIBLE."

2) Nous **proposons** de passer du système par annuités au système par POINTS comme cela existe déjà pour les régimes complémentaires

de l'AGIRC et de l'ARRCO.

3) Pour info, nous **proposons** depuis fin 2002 une retraite à la carte.

Dans ce système, chaque salarié pourra prendre sa retraite quand il le désirera, ce qui lui permettra de fixer lui-même à quel moment son capital de points lui semblera satisfaisant pour arrêter son activité professionnelle.

De plus, ce système permettra à chaque retraité de reprendre une activité professionnelle à tout moment sans difficulté s'il le souhaite.

Et enfin, choisir si nous voulons un système de retraite par capitalisation et/ou par répartition devra faire l'objet d'une concertation complète, et ce en ayant tous les éléments en mains afin de choisir au mieux de l'intérêt général, si souvent oublié, le but étant de relever le montant des retraites, notamment pour les plus basses.

Il est évident que la crise mondiale n'encourage pas à changer notre système actuel, néanmoins, toute piste de réflexion reste à étudier.

Avec de la volonté, ces réformes sont possibles, c'est une question de « vouloir » politique.

Une autre piste de réflexion sur les retraites :

Cliquez ici [Retraites :
Piste de réflexion](#)

- LES LOGEMENTS

Le logement est paraît-il un **droit fondamental** : pourtant, chaque jour, ce droit est bafoué dans notre pays.

Est-il admissible que dans un pays tel que la France plusieurs millions de Français soient si mal lotis?

Rappel : date de l'appel de l' ABBE PIERRE : 1 9 5 4 !

www.abbepierre.org

www.fondation-abbe-pierre.fr

Tous nos gouvernements ont failli à cette tâche...

Nous en sommes même arrivés à un point tel que plusieurs dizaines de milliers de citoyens ayant un travail ne peuvent pas se loger.

En effet, dans notre si beau pays, des milliers de femmes et d'hommes allant travailler chaque jour ne peuvent se loger que dans des caravanes, dans une indifférence politique totale.

C'est déjà donc une récession, maintenant cela devient une RÉGRESSION.

Ce n'est pas un problème de droite ou de gauche, mais un problème de cohésion sociale.

Est-il admissible que cet appel de l'Abbé Pierre (de son vrai nom : [Henri Grouès](#)) du 1er février 1954 soit toujours, sinon encore plus, d'actualité à notre époque ?

Chaque année, hélas sans avoir besoin de réactualiser nos propos, des gens meurent de froid en France.

Et à chaque fois les mêmes propos : mobilisation, etc.

Et l'année suivante pourtant des gens re-meurent de froid faute de moyens...

Enfin il est utile d'avoir cette caractéristique en mémoire :

Dans les 10 dernières années, la principale caractéristique économique mondiale est la progression de la plus grande pauvreté en opposition à l'envolée des très hauts revenus.

De plus le passage à l' EURO a incontestablement accentué la pauvreté en EUROPE, dire le contraire serait une mauvaise foi évidente. Maintenant, nous ne pouvons plus revenir en arrière, mais nous devons faire cette EUROPE SOCIALE.

- PROPOSITION concernant les EXPULSIONS des Logements

Nous **proposons** de donner le même pouvoir aux MAIRES qu'aux PREFETS concernant les EXPULSIONS :

c'est à dire qu'il faudra la signature à la fois du Préfet et du Maire pour ordonner une expulsion par les forces de l'ordre.

En effet, ainsi le Maire dont c'est aussi le rôle de protéger les citoyens-habitants de sa commune pourra discerner la bonne ou mauvaise foi d'un "expulsable".

Si celui-ci est de bonne foi, nous **proposons** qu'une partie des fameuses amendes payées par les communes n'ayant pas assez de logements sociaux servent à aider un citoyen de bonne foi en situation d'être expulsé à payer le ou les loyers...

Bien évidemment cet argent devra être pris sur le budget national de ces "amendes" car il peut arriver qu'une commune ait assez de logements sociaux par rapport à la loi, le Maire de cette commune doit pouvoir aussi bénéficier de cette "manne" pour aider un citoyen de bonne foi "expulsable".

Cet argent sera donc versé DIRECTEMENT au propriétaire par la mairie, ainsi pas de détournement de cet argent.

Simple, efficace, rapide si vraiment on le veut, et... de bon sens.

Cette proposition ne COUTERA pratiquement rien puisque ce sera payé par cette fameuse "caisse" des amendes payées par les communes...

Simple bon sens...

LIRE L' APPEL de L'ABBE PIERRE :

L'appel de 1954 de l'abbé Pierre Diffusé le 1er février 1954, à 1 heure du matin sur Radio Luxembourg

Mes amis, au secours...

Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant hier, on l'avait expulsée...

Chaque nuit, ils sont plus de 2000 recroquevillés sous le gel, sans toit, sans pain, plus d'un presque nu. Devant l'horreur, les cités d'urgence, ce n'est même plus assez urgent !

Écoutez-moi : en trois heures, deux premiers centres de dépannage viennent de se créer : l'un sous la tente au pied du Panthéon, rue de la Montagne Sainte Geneviève ; l'autre à Courbevoie. Ils regorgent déjà, il faut en ouvrir partout. Il faut que ce soir même, dans toutes les villes de France, dans chaque quartier de Paris, des pancartes s'accrochent sous une lumière dans la nuit, à la porte de lieux où il y ait couvertures, paille, soupe, et où l'on lise sous ce titre CENTRE FRATERNEL DE DEPANNAGE, ces simples mots : « TOI QUI SOUFFRES, QUI QUE TU SOIS, ENTRE, DORS, MANGE, REPREND ESPOIR, ICI ON T'AIME »

La météo annonce un mois de gelées terribles. Tant que dure l'hiver, que ces centres subsistent, devant leurs frères mourant de misère, une seule opinion doit exister entre hommes : la volonté de rendre impossible que cela dure.

Je vous prie, aimons-nous assez tout de suite pour faire cela. Que tant de douleur nous ait rendu cette chose merveilleuse : l'âme commune de la France. Merci !

Chacun de nous peut venir en aide aux "sans abri". Il nous faut pour ce soir, et au plus tard pour demain :

- 5000 couvertures,
- 300 grandes tentes américaines,
- 200 poêles catalytiques

Déposez les vite à l'hôtel Rochester, 92 rue de la Boétie. Rendez-vous des volontaires et des camions pour le ramassage, ce soir à 23 heures, devant la tente de la montagne Sainte Geneviève.

Grâce à vous, aucun homme, aucun gosse ne couchera ce soir sur l'asphalte ou sur les quais de Paris.

Merci !

www.abbepierre.org

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

21) LA POLITIQUE DANS NOTRE SOCIETE

Nous **proposons** que les personnes civiles du secteur privé (donc « non fonctionnaires de l'état ») qui s'engagent dans la politique retrouvent les mêmes droits que les « fonctionnaires » qui en sortant de la « politique » retrouvent tous leurs droits (situation professionnelle dans l'Etat, avantages, etc).

Seule façon saine d'apporter à la politique des personnalités civiles de valeurs. Dans notre système actuel, seuls les « fonctionnaires » de l'Etat peuvent se « lancer » dans la politique sans risque pour leur avenir après la politique.. Est-ce logique ? Dans ce contexte ne nous plaignons pas que trop de « technocrates » nous dirigent !

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

22) LA PARITE FEMMES /HOMMES DANS LA POLITIQUE ET LA SOCIETE

Nous constatons que la parité dans notre pays est loin d'être acquise dans la réalité. En politique, le constat est éloquent : ð La population de la France comporte plus de femmes que d'hommes, or plus de 80% de nos élu(e)s sont des hommes.

Nous **proposons** des incitations, certes déjà pour les partis politiques, pour offrir aux femmes à tous les niveaux de responsabilité politique les postes qu'elles méritent, ce qui n'est pas le cas actuellement, mais aussi d'organiser des conférences/débats pour que des femmes s'engagent en politique dans le sens noble du terme, donc dans un sens civique et citoyen.

Les nouvelles générations de jeunes s'éloignent de plus en plus de la politique et c'est encore plus flagrant chez les jeunes femmes, nous devons remédier à cette situation très rapidement si nous voulons un renouvellement normal et représentatif de toute notre "classe politique" qui soit le reflet de nos concitoyens.

Nous **proposons** que cette incitation se fasse, entre autres, lors des études à partir des collèges et lycées.

Il suffit par exemple de regarder la composition globale d'un conseil régional ou d'un conseil général pour constater la disparité femmes/hommes, ce qui ne nous semble pas logique dans notre société actuelle.

Dans la société civile, le constat est également clairement en défaveur des femmes, que ce soit sur les salaires, sur les postes à responsabilité, etc.

Nous **proposons** la création d'un "Secrétariat d'Etat à la parité" chargé uniquement de ce sujet nécessaire et vital pour l'avenir de notre démocratie, de façon à régulariser rapidement cette situation de disparité, mais aussi de veiller par la suite à la permanence de cette équité nécessaire.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

23) EDUCATION CIVIQUE / EDUCATION

Citation d'Alain Mourguy :

" Le civisme n'a pas de frontières, qu'elles soient idéologiques, religieuses, géographiques ou autres. "

Nous **proposons** que l'éducation civique, certes fasse partie intégrante du programme éducatif, mais apprenne aussi et surtout les valeurs républicaines de notre pays, car suivant sa culture, chaque pays du monde a des valeurs qui peuvent être différentes des nôtres, or en France seules les valeurs de notre République doivent être appliquées, et ce d'une façon intransigeante.

Nous **proposons** de faire connaître les principaux articles de la Constitution.

Nous **proposons** de parler de la SHOAH, bien évidemment, mais aussi dénoncer et faire connaître tous les autres génocides (Arménie, Burundi, Rwanda, Bosnie, Cambodge etc.) dans notre système éducatif par tous les professionnels de l'Education Nationale (écoles primaires, collèges, lycées). Nous sommes reponsables, en tant qu'adultes, de faire connaître ces massacres qui continuent dans notre monde. Seule façon logique et simple d'apprendre et de faire comprendre aux « jeunes » qui seront les hommes et femmes de « demain » que malheureusement la paix durable dans le monde n'existe pas et que les génocides perdurent depuis la nuit des temps.

Certes 1515 : Marignan est « notre histoire », mais bien que l'un n'empêche pas l'autre, à choisir, ne faut-il pas faire apprendre **en priorité** ces génocides pour la paix à nos « ados » futurs adultes ?

Nous **proposons** que l'Espéranto (langue universelle) soit reconnu comme 2ème langue possible aux épreuves du baccalauréat, comme le sont notamment le Breton, la langue d'Oc, le Tahitien,... [à www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Nous **proposons** que l'étude des textes fondamentaux comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit obligatoire pendant la scolarité.

Nous **proposons** une information éducative permanente pendant la scolarité concernant les effets négatifs de l'usage de l'alcool, des drogues et du tabac.

Nous **proposons** que les "collèges" soient de nouveau gérés par l'état et non par les conseils généraux des départements. En effet, peu de citoyens, par manque d'information, savent que les "collèges" ne sont pas gérés par l'état, mais par les conseils généraux départementaux depuis de nombreuses années suite à la décentralisation. De même, peu de citoyens savent que les lycées sont gérés en grande partie par le Conseil Régional.

Cela ne nous semble pas équitable dans une république laïque, où l'état doit assumer ses fonctions pour tout son système éducatif, car l'état, donc le gouvernement, est "nommé" par le 1er ministre et non pas élu par les citoyens comme le sont les conseils généraux départementaux.

Le conseil général départemental est en grande partie tributaire du budget alloué par le gouvernement, donc selon sa couleur politique, l'impartialité dans la distribution de ces budgets de fonctionnement ne peut être garantie.

Est-ce logique? Les lycées et les collèges doivent être gérés par l'état, cela fait partie des fonctions dites "régaliennes", or ce n'est pas le cas actuellement.

Citation d'Alain Mourguy :

" L'ÉDUCATION = LA BASE D'UNE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE, CITOYENNE, LAÏQUE, MODERNE. SANS ELLE RIEN N'EST POSSIBLE DURABLEMENT... "

L'ÉCOLE MATERNELLE

Nous savons toutes et tous que c'est dès l'école maternelle que la future personnalité d'un enfant se décide (accord unanime de tous les pédopsychiatres sur ce constat).

Autant nous ne sommes pas persuadés que nous pourrions résoudre tous nos problèmes en faisant appel à des spécialistes, autant en ce qui concerne l'éducation, au contraire, nous revendiquons la nécessité de professionnels de l'enseignement reconnus et revalorisés, entourés de spécialistes si besoin, notamment dès l'école maternelle.

Un enfant ne s'épanouit qu'avec des paramètres incontournables comme la famille, or force est de reconnaître que dans notre société actuelle, la famille peut ne pas avoir le « savoir-faire », ou ne pas savoir trouver le temps nécessaire pour s'occuper de l'enfant, sans oublier hélas l'absence totale de famille pour certains enfants.

Il faut donc réagir dans les 2 premières années de l'école maternelle, que ce soit pour des risques de santé (troubles du langage, problèmes dentaires, de vue, d'audition...) ou des risques de violence et/ou d'agressivité, tous les spécialistes médicaux ou sociaux s'accordent sur ce délai.

Nous **proposons** la création et la mise en place à l'échelon national d'un service public de pédopsychiatres en coordination avec des éducateurs sociaux.

Suite à la création de cette structure, nous **proposons** qu'un enfant qui rentre à la maternelle soit obligatoirement reçu par un pédopsychiatre professionnel dépendant uniquement de cette nouvelle structure.

Un carnet de santé de « pédopsychiatrie » sera remis à la famille, en toute confidentialité, à charge à cette famille de fournir obligatoirement ce carnet, si par la suite l'enfant rencontre des problèmes dans son comportement.

Nous constatons que les familles aisées n'hésitent pas à emmener leur enfant chez un pédopsychiatre, heureusement souvent pour une inquiétude injustifiée, il faut savoir que de plus en plus ces pédopsychiatres reçoivent notamment des bébés.

Or, il est inadmissible que dans le principe de l'égalité, ce soit encore une fois les familles les plus démunies qui ne peuvent faire cette démarche.

Le principe de l'égalité justifie la création de cette structure qui, de plus, permettra, dès la maternelle, de suivre un enfant de façon à lui donner un maximum de chances de réussite dans sa vie future.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

24) ANIMAUX



Citation de Gandhi :

" On reconnaît le niveau d'évolution d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux. "

Nous **proposons** et nous nous engageons à faire connaître le plus possible la charte de la défense des animaux intitulée : [DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'ANIMAL](#).

Nous estimons que les conditions de transport des animaux vivants est un scandale pour la dignité de l'animal (en Argentine, le transporteur est tenu pour responsable si l'animal n'arrive pas en bonne santé à destination).

Nous exigeons l'application et le respect de la convention de Washington notamment pour la protection des espèces en voie de disparition.

Nous **proposons** de prendre exemple sur l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, qui viennent de renforcer les amendes et les condamnations pénales envers les auteurs de cruauté aux animaux.

Nous souhaitons aussi informer en toute objectivité l'opinion publique sur l'expérimentation animale. Des pays proches, comme l'Allemagne, remplacent de plus en plus l'expérimentation animale par des simulations informatiques entre autres. Nous invitons toutes celles et ceux qui souhaitent s'informer sur ce sujet de visiter le site : www.one-voice.fr/sante-sans-torture/abolition-de-l'expérimentation-animale/

L'Union Des Gens de bon sens (UDG) défend le respect dû à l'animal sous toutes ses formes. L'UDG est donc opposée au cruel spectacle des corridas indigne de notre époque sous prétexte de coutume ancestrale.

Nous **proposons** donc la suppression totale de tout spectacle de corrida en France, spectacle de violences gratuites. L'inquisition, les duels, l'esclavage etc., dans ce cas, peuvent aussi être considérés comme des coutumes ancestrales... Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions combattre pour le respect de l'homme sans pour autant combattre aussi pour le respect de l'animal, l'un n'empêche pas l'autre.

Nous profitons de ce chapitre pour rendre ici hommage entre autres à des citoyens que nous respectons pour leurs combats que ce soit pour les êtres humains ou la cause animale : nous nommerons donc entre autres l'abbé Pierre et Sœur Emmanuelle, citoyens exceptionnels, nous pesons nos mots, mais aussi Brigitte Bardot, dont le combat a fait sourire certaines personnes mais qui mérite pourtant le plus grand respect.

Bien entendu, nous pourrions nommer des centaines de personnes, nous avons juste voulu en signaler quelques unes.

«La cruauté envers les animaux et même déjà l'indifférence envers leur souffrance est à mon avis l'un des péchés les plus lourds de l'humanité. Il est la base de la perversité humaine. Si l'homme crée tant de souffrance, quel droit a-t-il de se plaindre de ses propres souffrances ?»

Romain Rolland
(écrivain français, 1866/1944, Prix Nobel de Littérature en 1915)

Déclaration universelle des droits de l'animal :

[Défense des Animaux](#)

[Cliquez ici](#)

[Retour au programme](#)

25) [MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE](#)

Nous **proposons** le renforcement du rôle du Médiateur de la République peu connu. Le Médiateur doit pouvoir intervenir également dans le domaine de la Justice et de la détention, ainsi que dans le domaine fiscal.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

26) [MODERNISATION DES SYSTEMES DE VOTE](#)

Rendre possible le vote par les moyens modernes de notre époque comme Internet, tout en laissant évidemment la possibilité aux citoyens de voter comme avant dans leur bureau de vote habituel.

La question que l'on doit se poser est la suivante : en 2007 un « citoyen » devra t'il forcément se déplacer pour aller voter, même s'il est malade, grippé, hospitalisé, sans parler des personnes handicapées... ou en 2007, ne pourra t'on pas se dire « le citoyen est celui qui vote » que ce soit dans son bureau traditionnel comme avant, que ce soit par Internet, etc. avec bien sûr la comptabilisation du Vote Blanc.

Beaucoup de citoyens ne votent pas ou plus pour bien d'autres raisons : découragement face aux politiques etc... Nous **proposons** d'aider les citoyens à se décider à voter ou re-voter en adaptant les systèmes de vote à notre époque ! Exemples :

a) l'Inde (950 millions d'habitants) a tous ses bureaux de vote (jusqu'au plus petit village) équipés de « vote électronique » avec des symboles pour les 40 % d'illettrés de ce pays !

b) Le Royaume-Uni a pour certaines élections un système de vote par téléphone !

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

27) [AUDIO VISUEL ET TECHNIQUES D'INFORMATION \(INTERNET\)](#)

Nous **proposons** que la chaîne parlementaire appelés LCP, peu connue, accessible certes gratuitement, mais en réalité, réservée au citoyen qui a une parabole ou le câble, devienne une chaîne publique à part entière et donc diffusée également sur les chaînes hertziennes comme le sont la 1, la 2, etc...

Cette chaîne étant financée en grande partie par le contribuable, il serait donc juste qu'elle soit accessible à tout citoyen ne recevant que les chaînes dites " hertziennes ", d'autant plus que cette chaîne est très instructive et se regarde avec plaisir.

Nous **proposons** aussi que l'accès à Internet devienne un axe prioritaire dans le domaine de la communication ; en effet des pays comme la Roumanie par exemple, l'ont compris depuis déjà quelques années et dès l'école primaire des ordinateurs sont installés devant chaque écolier !

Internet va devenir l'outil indispensable pour la réussite professionnelle de tous, et notre pays, certes, essaye de rattraper son retard, mais sans une vraie politique volontaire d'accélération et en partie de gratuité, nous allons rester dans les derniers de l'Europe et bientôt du Monde, et au mieux nous ne ferons que prendre le train en marche dans ce domaine primordial pour l'avenir. Internet sera le plus gigantesque moyen de communication que le monde ait connu, soyons parmi les meilleurs dans ce domaine et formons de suite les enfants, les ados et les adultes à cet outil, sans perte de temps.

Nous **proposons** l'accès rapide à Internet dans tous les foyers, à un prix minimum (voire gratuit dans certains cas) selon les ressources des citoyens, mais aussi gratuitement à l'école, dans les centres de formation, dans les stages professionnels, dans divers lieux publics, comme cela se fait dans divers pays (Canada,...) qui ont compris que l'Etat devait engager cette action pour l'avenir même de leur pays, et surtout de ne plus considérer Internet comme un simple produit commercial banal, alors que c'est toute une technologie " révolutionnaire " de l'information. La France doit suivre ces exemples.

Nous **proposons** également de multiplier l'accès aux médias (télévision, radios, journaux...) des citoyens dans les débats, tribunes,...de façon à entendre et écouter les citoyens, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Le citoyen doit pouvoir régulièrement être entendu par les élus et par le gouvernement, autrement que par les grèves, qui doivent être le dernier moyen de se faire entendre.

Parmi les possibilités multiples, on pourrait par exemple, à la fin du journal télévisé du 20 heures, 1 fois par semaine (inutile si c'est au milieu de la nuit) offrir 3 minutes à un citoyen " lambda ", qui sur un sujet important peut avoir une idée à exprimer.

Ainsi 52 citoyens durant l'année civile auront eu droit à une heure de grande écoute à proposer une idée, une solution, en " live " à nos compatriotes .Cela vaut bien 3 minutes de publicité ?

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

28) JUSTICE ET SECURITE

Pourquoi mettre ces 2 mots dans la même rubrique : Qui dit sécurité dit aussi justice.

Exemple :

Chaque Préfecture est gardée en permanence par des policiers nationaux, cela nous semble normal. Mais ne serait-ce pas non plus normal dans les hôpitaux du service public, où quotidiennement des agressions ont lieu ? Pourquoi ne pas protéger les hôpitaux du service public comme les Préfectures ? S'il est un endroit où la violence doit être exclue, c'est bien l'hôpital ! Ce domaine ne peut être celui de « vigiles » privés mais bien celui de la fonction de l'Etat parmi ses missions de maintien de l'ordre public. Qui dit « Service public » dit Etat. Ne l'oublie t'on pas de plus en plus ?

Nous **proposons** aussi de stopper immédiatement le mélange des prisonniers de délits sans violence avec ceux qui touchent notamment à la drogue, la mafia, les meurtres, les agressions physiques... Il faut vraiment différencier le délinquant primaire du récidiviste, voire multirécidiviste ; une "bonne justice" doit tenir compte beaucoup plus de ces éléments qu'actuellement, car son rôle n'est pas de « briser » le petit délinquant primaire en le mettant au contact des grands délinquants ; mais au contraire de le remettre dans le « circuit social » avant qu'il ne franchisse d'autres étapes de la délinquance.

D'autre part, nous **proposons** d'essayer dans la mesure du possible des peines dites de substitution (pour les délinquants primaires) comme le port du bracelet électronique, qui de plus, revient moins cher au contribuable...

Il ne s'agit pas de « laxisme », puisque nous **proposons** par exemple la suppression de tout délai de prescription pour un délit criminel (qui est de 10 ans seulement à l'heure actuelle).

Nous **proposons** que tout conducteur sous l'emprise de l'alcool, responsable d'un accident mortel, se voit supprimer à vie le permis de conduire.

Nous **proposons** de combattre réellement le blanchiment de l'argent sale y compris dans les états proches de la France, « idéologiquement » ou « géographiquement ». La « Géopolitique » ne peut servir de prétexte à toutes les dérives.

De même, aucune bonne justice ne peut condamner les « faibles », économiquement parlant, sans condamner de la même façon les « puissants », quels qu'ils soient, sans risque pour la démocratie de plus en plus fragilisée par les « affaires ».

Enfin, nous proposons de privilégier au maximum les travaux « d'intérêt général » et le remboursement par les délinquants des victimes.

Nous ne pouvons envisager une bonne justice sans une justice sociale : pour cela, nous devons mettre fin à cette exception française qui place l'Etat au-dessus des lois. Or tout Etat est soumis au droit, et trop souvent les Français ont le sentiment qu'il existe deux poids deux mesures.

Sans refaire toute notre justice, il nous semble anormal de pouvoir condamner un citoyen à plusieurs années de prison avec sursis sans aucune peine ferme, tandis qu'un autre citoyen subira par exemple 4 mois de prison ferme et aucun sursis. On peut penser que plusieurs années de prison, fussent-elles avec sursis, concernent un délit plus grave. Nous **proposons** une réforme de ce barème.

Enfin, il est évident que le budget pour le fonctionnement de la justice doit être **révisé à la hausse**, les magistrats étant surchargés de travail, il est difficile de prendre le temps nécessaire pour chaque affaire qui, pourtant, devrait en théorie bénéficier d'une "bonne justice".

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

29) COMBATTRE LA « RETENTION D'INFORMATION » PAR LA CREATION D'UNE « COMMISSION DE JOURNALISTES » PROTEGES PAR UN STATUT SPECIAL LEUR PERMETTANT D'AGIR AU NOM DE TOUS LES MEDIAS FRANCAIS

Il est évident que l'information n'est pas « transparente » et que ce n'est pas, comme la facilité pourrait le laisser croire, de la « faute » des médias. Nous souhaitons obtenir des gouvernements l'engagement « formel » d'informer les citoyens dans tous les domaines de la République. Exemple : nous n'avons pas d'avis à donner sur les OGM ; ni sur les « pesticides » (agriculture), mais est-il tolérable qu'à un

moment on donne un feu vert et puis après le feu passe au rouge selon le ministre en poste. Où est l'égalité des citoyens dans ce contexte ? (Ne parlons pas de Tchernobyl, cela fâche tout le monde) Les médias ne peuvent pas être tenus pour responsables, nos politiques, oui.

Le citoyen est donc à la merci d'un ministre, voire d'un préfet ou d'un maire qui décide pour la France ou pour sa commune et quelque temps après change d'avis. Pensez-vous qu'il a toutes les connaissances scientifiques en main pour cela ? Le problème n'est pas spécifique à notre pays, certes, mais est-ce une raison pour l'accepter ? Les médias doivent être les partenaires des citoyens pour les informer au mieux, par les autorités scientifiques reconnues des « risques » ou des « non-risques » liés à ces questions.

Autre exemple indigne de notre pays dit « civilisé » : il y a quelques mois les médias ont relayé l'information qu'une femme avait accouché en France fin 2003, dans notre pays des droits de l'homme, avec des menottes dans un hôpital en France.

1) c'est intolérable.

- 2) **Qui a fait la « rétention » de cette information citoyenne ?** Il a fallu 2 mois pour diffuser en février 2004 cette information ! Est-ce normal à une époque où malheureusement on assiste en « live » aux guerres comme en Irak ? **Qui** a empêché la diffusion de cette information en temps réel ? Même le ministre de la justice a condamné cet excès de zèle. (qui est aussi du domaine du ministre de l'intérieur) Nous n'avons pas la réponse donc nous posons la question à tous les citoyens responsables. On sait par exemple que souvent les « procès-verbaux » sont « occultés » par leurs auteurs...

Il est clair que c'est une infime partie de l'iceberg. Nous **proposons** une « commission » de « journalistes » élus par eux-mêmes, protégés par un statut à définir, ayant pouvoir de s'opposer à toute « rétention d'information » dont ils auraient connaissance. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) étant nommé par l'Etat ne peut être juge et partie. Cette commission que nous **proposons** ne peut être qu'indépendante de toute attache gouvernementale et avoir la liberté totale d'agir pour l'intérêt du citoyen. Notre avis est simple : seul les secrets militaires et de sécurité (hormis la santé) peuvent bien sûr justifier de « rétention d'information ».

Nous sommes en 2004, bientôt en 2007, il est temps que le citoyen reprenne ses droits dans la légalité, car peu à peu ces droits se sont évaporés. La « rétention d'information » devient un phénomène aussi important que la désinformation qui sera aussi un sujet à développer.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

30) L'EUROPE, LE NON DE LA FRANCE, LA TURQUIE, ...

Le sujet du siècle, puisque nous sommes à la croisée des chemins. Devons-nous continuer à essayer de construire une grande Europe unie ? Pour notre part, nous regrettons que la première partie de cette grande Europe ne se soit créée qu'autour des systèmes économiques en occultant le social.

Nous pensons qu'il aurait fallu soit faire les 2 ensembles, soit commencer par une Europe sociale. Mais ce qui est fait est fait. Il est évident que les sources de conflits de guerre se sont atténuées depuis la construction de cette Europe, ce qui est un indéniable progrès.

Pour autant, la guerre économique, elle, fait rage dans le monde, mais aussi dans cette Europe, puisque le fait de ne pas avoir progressé socialement dans divers pays de l'Union européenne a engendré des situations dramatiques pour des milliers de petites entreprises françaises, concurrencées par certains autres pays européens, dont la main-d'œuvre est beaucoup moins chère que chez nous, ces pays n'ayant pas évolué sur les plans de la protection sociale, des revenus minimums sociaux, des règles communes de l'agriculture etc...

La fiscalisation de tous les pays membres doit être harmonisée dans un délai très court, sinon nous allons au devant de grandes désillusions et le nationalisme l'emportera sur l'Union.

Nous **proposons** d'urgence une réflexion de tous les pays membres de l'Union Européenne sur une harmonisation du temps de travail.

Face à la mondialisation, nous avons besoin de cette Europe unie, nous **proposons** un grand remaniement économique européen, de façon à augmenter le pouvoir d'achat des pays " pauvres " de l'Union sans pour autant faire régresser les pays " dits " riches. C'est tout à fait possible, la aussi, c'est une question de volonté politique.

Nous **proposons** que tous les citoyens membres de cette Europe puissent s'exprimer de la même façon sur les sujets concernant l'Europe commune. Exemple : peu de citoyens savent que les allemands n'ont plus le droit de faire de referendum, suite au régime nazi, mais est-ce logique en 2007 si l'on veut que cette Europe citoyenne existe ? Nous **proposons** que tous les citoyens des pays membres aient la même possibilité de s'exprimer.

Nous **proposons** une Europe militaire commune, notamment en ce qui concerne l'arme nucléaire.

Réflexion sur l'entrée de la Turquie :

L'éventuelle entrée, à terme, de la Turquie dans l'Union Européenne pose un réel problème de conscience. Les partisans de l'entrée de la Turquie, à juste raison, nous expliquent que c'est un rempart contre l'intégrisme. Les opposants à son entrée, à juste raison, nous expliquent que c'est une autre culture.

En tant que citoyen français et européen, la question se pose dans les termes suivants : dans notre conscience, considérons-nous qu'un pays fait partie de l'Europe par sa géographie et/ou par sa culture? Voici à notre avis quelques éléments de réponse : la Turquie est effectivement un Etat laïque, mais cette laïcité est imposée par son Gouvernement puisque, dans les faits, la Turquie, à plus de 90%, est de religion musulmane, avec une montée de l'intégrisme.

Dans ce contexte, il nous semble difficile sous le prétexte fallacieux d'intégration, d'opposer un **choc des cultures** dans notre Europe. En comparaison, par sa culture, la Russie qui, à notre avis, est loin d'être un pays "démocratique", aurait plus vocation à entrer dans l'Europe que la Turquie, puisque même dans 10 ou 15 ans, la Turquie sera toujours musulmane, ce qui, en aucun cas, ne saurait être péjoratif, mais qui ne correspond pas à l'idée des valeurs républicaines et laïques, notamment de la France.

En ce qui concerne l'argument que son entrée dans l'Europe serait un rempart contre l'intégrisme, nous pouvons aussi, dans ce contexte, proposer que la Chine rentre dans l'Europe, ce qui nous fera un rempart économique contre les autres pays asiatiques.

C'est donc bien par un referendum que le Peuple doit décider de son éventuelle entrée, pour notre part nous pensons qu'une solution pragmatique est d'avoir simplement un **partenariat privilégié** avec la Turquie.

Réflexion sur la Constitution européenne :

Quant à la Constitution européenne, il est clair que là aussi c'est aux citoyens de décider, mais encore faut-il que cette Constitution fasse l'objet de vrais débats de façon à pouvoir se prononcer avec un minimum de connaissances sur ce que l'on propose pour le futur. Pour éclaircir le débat nous pensons qu'il est utile de rappeler que 3 possibilités existent concernant cette future " Europe " :

- 1) Appliquer une Constitution européenne.
- 2) Construire une Fédération des pays européens.
- 3) Revenir à la souveraineté indépendante de chaque Etat de l'Europe régie simplement par des accords entre certains d'entre eux.

Enfin, nous rappelons qu'à ce jour déjà 60% de nos lois sont régies par Bruxelles, d'où l'importance de ces débats démocratiques sur ces sujets fondamentaux ; seul le citoyen peut décider en toute souveraineté de l'avenir européen qu'il souhaite pour ses enfants et pour

lui-même ; en ce qui nous concerne, **nous préférons clairement une Constitution européenne** qui saura respecter en priorité la valeur humaine de chaque citoyen, mais nous saurons respecter le choix du citoyen quel qu'il soit parmi les 3 possibilités.

Pour information, les sondages indiquent que près de 80% des Français(es) souhaitent que l'élection d'un Président Européen se fasse au suffrage universel.

Résultat du référendum du 29 mai 2005 : les citoyens, à une très nette majorité, se sont prononcés pour le **NON**, d'une façon claire et sans appel.

Nous ne sommes pas surpris puisque nous regrettons dès le début de ce chapitre, l'absence totale d'une Europe sociale depuis sa création.

Les gouvernements des pays fondateurs «payent» à ce jour cette erreur fondamentale de n'avoir pas su ou pas voulu faire cette Europe sociale en élevant notamment le pouvoir d'achat, en harmonisant la fiscalisation dans tous les pays européens etc, nous restons «pro-européens» mais ce résultat met en évidence qu'il faut complètement «repenser» cette Europe qui a fait régresser le niveau social au lieu de le faire progresser.

Pour information, [l'analyse de cette constitution](#) (cliquez sur ce lien) faite par Etienne Chouard (professeur en droit), expliquant pourquoi le citoyen devait voter non à cette constitution, nous semble pertinente.



Des dizaines de millions d'exemplaires de ce document ont été envoyés par la Poste à nos compatriotes. Ce document comporte **191 pages** à lire.

Quel citoyen, quel(le) élu(e) a eu le courage de lire jusqu'au bout ce document ? Peut-on croire que cela fait partie de la démocratie d'adresser ainsi un texte aussi rébarbatif ?

Nous ne doutons pas que ce texte a été rédigé en toute bonne foi, néanmoins a-t-on besoin de 191 pages pour répondre OUI ou NON à la question qui nous était posée ?

Combien de tonnes de papier ont été ainsi gaspillées, combien d'euros se sont ainsi volatilisés ?

Nous tenons à rappeler que malgré nos demandes répétées, l'administration française nous répond toujours qu'envisager de fabriquer quelques milliers de **bulletins de vote en braille** est une dépense impossible pour notre pays, violant donc toujours l'article 3 de la constitution : le vote est secret.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

31) SUBVENTIONS EUROPEENNES

Nous **proposons** que l'utilité des fonds européens distribués soient contrôlés a posteriori, ce qui n'est pas le cas actuellement. Là aussi, des énormes enjeux financiers pourraient sans doute être bien mieux utilisés et sans doute aussi économisés.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

32) PROGRES SOCIAL PAR LES EXEMPLES EUROPEENS

Nous **proposons** d'étudier dans les pays membres de l'Union Européenne les domaines qui semblent mieux fonctionner que chez nous de façon à nous améliorer et non pas de prendre systématiquement les exemples négatifs de nos pays voisins pour les adapter chez nous par une régression sociale.

Exemple positif : en Allemagne, entre autre, les personnes âgées peuvent garder leur animal de compagnie dans « la maison de retraite publique ». Certes, cela impose des contraintes et pour cela il faut du personnel etc. Mais si la Belgique ou l'Allemagne peuvent le faire, pourquoi pas nous ?

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

33) RESPECT DES LOIS EUROPEENNES

La France est condamnée régulièrement par la cour européenne de justice pour divers points. Nous **proposons** que cet état de fait cesse, sinon à quoi bon prôner une « Europe unie et solidaire »? C'est aussi un des moyens simples de faire des économies sur le budget de la Nation, le montant de ces amendes étant très élevé.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

34) POLITIQUE INTERNATIONALE

Ce sujet ne peut être abordé sans expliquer que la politique extérieure de la France est liée à la continuation ou non d'une Union européenne concrète.

Avec ce sujet, nous abordons l'un des thèmes récurrents de l'Union européenne .En effet, il va bien falloir se décider si chaque pays, continue sa politique étrangère seule ou presque, ou bien si une politique commune européenne étrangère voit le jour.

Selon, la direction prise, tous les critères seront différents.

Dans l'optique d'une politique européenne "commune", il est souhaitable de disposer d'une armée européenne "commune" à tous les pays membres de cette Union :

1) La France pourra diminuer considérablement son budget militaire, disproportionné par rapport à tous les autres membres, ce rééquilibrage ne pourra qu'être bénéfique au budget de notre pays, la France en sera le leadership.

2) L'Europe parlera d'une seule voix et sera bien plus forte.

3) L'Europe disposant d'une armée européenne forte et commune, pourra alors être un vrai contrepois militaire aux USA, Russie, Chine,...

4) Nous **proposons** la création immédiate d'un centre de recherche européen spécialisé sur l'énergie de l'Hydrogène, qui va sans doute devenir une énergie primordiale dans un futur proche, les USA ont déjà injecté des sommes énormes dans cette recherche. Cette

information semble peu connue en France.

Toujours dans notre approche de la Politique, cette orientation ne peut se faire qu'après la légitimité d'un référendum européen.

Nous pensons qu'après avoir souffert des 2 grandes guerres mondiales, le moment est venu, pour les peuples européens, de décider ensemble de leur avenir, de paix mais aussi de prospérité, et que la majorité approuvera ces dispositions.

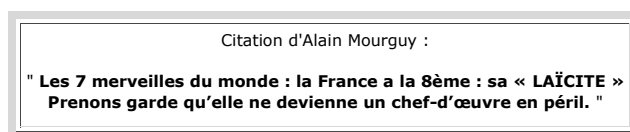
Mais là aussi, ce sera aux citoyens européens d'avoir le dernier mot, et le pouvoir de dire oui ou non par référendum.

La France doit retrouver sa place en tant que "voix des nations" autrement que par sa force militaire nucléaire, et faire des propositions concrètes pour améliorer la paix dans le monde. Exemple : l'ONU est souvent critiquée, pourquoi ne pas proposer que le siège social de cet organisme qui est aux USA change régulièrement, par exemple tous les 3 ou 5 ans, dans toutes les parties du monde? (facilement déployable avec des technologies comme internet)

Nous approuvons la convention du 17 juillet 1998 portant sur la création de la cour pénale internationale de justice (entrée en vigueur en avril 2002), mais nous **proposons** que les délais des dates et des jugements de ces procès, bien trop longs actuellement, soient réduits, n'oublions pas que cette cour doit juger des criminels de guerre contre l'humanité qui n'ont pas à profiter d'un certain laxisme concernant les dates, sinon cette cour "internationale" n'aura été qu'un "feu de paille" de courte durée.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

35) LA LAÏCITE DANS LA FRANCE DE 2027



Le fondement et le ciment de notre société : La LAÏCITÉ :

RAPPEL : Article 1er de notre Constitution :

"La France est une république indivisible LAÏQUE et sociale. Elle assure l'égalité des citoyens."

2027 : Chef d'œuvre en péril... ?

S'il est bien un sujet sur lequel le BON SENS est une nécessité absolue c'est bien celui-là...

Nous sommes dans un État laïc, nous le proclamons clairement sans aucune ambiguïté.

Pour lire ou relire la LOI 1905 sur la laïcité : LA LAÏCITÉ :

[cliquer ici : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/sommaire.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/sommaire.asp)

Toutes les croyances doivent être respectées, dans la mesure où elles ne dérogent pas aux lois en vigueur dans notre pays, basées sur la tolérance, la justice, la fraternité, mais aussi la laïcité.

La laïcité ne peut être ni négative, ni positive : ELLE EST.

Le communautarisme (<http://vigilance-laique.over-blog.com/article-4669831.html>) a ses limites, sinon nous allons devenir un pays DIVISÉ par ses croyances ou pas, etc.

Ce qui veut dire aussi que l'État doit savoir ce qui se passe dans son pays, et si besoin, de détenir un pouvoir d'intervention, au cas où des communautés feraient subir à leurs fidèles et/ou adeptes, des violations des lois de notre République Laïque.

Toute communauté et/ou toute religion ne peut pas sur le territoire français faire ce qu'elle veut , SI C'EST CONTRAIRE A NOS LOIS RÉPUBLICAINES EN VIGUEUR, qui sont loin d'être parfaites, certes, mais qui doivent être respectées.

2027 : Il n'est pas acceptable que des zones de non-droit perdurent sur notre territoire, peu nous importe de savoir sous quel(s) fallacieux prétexte(s), c'est un fait : point.

De même, toutes les communautés et/ou religions doivent avoir des lieux de culte prévus et construits pour elles dans le respect de leurs croyances, avec le devoir de ne prôner que ce qui est admis par nos lois en vigueur, qui sont le fondement de notre système démocratique et laïque.

Conclusion :

2027 : Respect pour tous et stricte application de nos valeurs républicaines démocratiques.

Qui peut être en désaccord sur cette conclusion ?

2027 - LA LAÏCITÉ = NOS PROPOSITIONS

Il est évident que tout le système éducatif a un rôle primordial pour expliquer aux adolescents que chacun(e) a le droit d'avoir ses croyances personnelles.

1) Nous **proposons** d'adjoindre immédiatement au Ministre de l'Intérieur, qui gère à ce jour le respect des religions, un Secrétaire d'État.

Celui-ci sera spécialement chargé de cette mission de "respect de la laïcité" dans notre pays, afin d'éviter de possibles dérives.

Certains citoyens nous diront "encore un secrétaire d'État/Ministre en plus..."

Certes, mais dans un pays qui s'est permis de rémunérer un "Ministre des Loisirs", et qui a toujours un Ministère des Anciens Combattants, la LAÏCITÉ le mérite au moins autant sinon plus.

L'école doit enseigner et expliquer les grands principes de toutes les religions à tous les enfants, que les familles soient croyantes, athées, agnostiques...

Le but étant de faire comprendre à tous que chaque être humain est une entité particulière, ayant le droit au respect, et de pratiquer une religion quelle qu'elle soit dans la mesure où cette croyance et/ou religion respecte la dignité humaine, selon nos critères démocratiques et républicains.

Que l'on ne se méprenne pas, notre proposition est valable pour toutes les religions, nous n'oublions pas notre passé et donc notre « Histoire » qui n'a pas toujours été très respectueuse des respects des valeurs humaines, et c'est aussi valable pour les non-croyants qui ont le devoir de respect de celles et ceux qui pratiquent une religion, dans la mesure où les valeurs humaines telles qu'elles sont définies dans notre pays sont respectées.

2) Nous **proposons** la création d'un Observatoire de la Laïcité, apolitique et indépendant, formé de diverses personnalités civiles reconnues pour leurs valeurs morales mais aussi et principalement de sagesse.

LA LAÏCITÉ EST LE « CIMENT » DE NOTRE RÉPUBLIQUE
OUI AU RESPECT DE TOUTES ET TOUS : NON AUX DÉRIVES

PROJECTION FRANCE DE 2050 : LE CONSTAT QUI DÉRANGE... TOUTE LA "CLASSE POLITIQUE".

Toutes les projections démographiques actuelles confirment un état de fait :

France 2050 : la 1ère des religions par son nombre de pratiquants sera la religion musulmane.

Quelle hypocrisie de voir comment les "politiques" évitent ce sujet, tant il dérange la classe politique française toute entière... Sauf l'extrême droite...

Devons-nous laisser uniquement l'extrême droite écrire un fait incontestable ? NON.

Voici la vérité : il est inéluctable que la 1ère religion en France devienne la religion musulmane d'ici quelques décennies.

Le seul vrai problème, est qu'il est temps de donner toute sa place à la religion musulmane dite "TOLÉRANTE", par opposition à celle dite extrémiste.

Elle existe bel et bien, c'est même l'immense MAJORITE, aussi nous **proposons** d'aider les femmes et hommes de religion musulmane qui prônent une religion de tolérance et de paix de s'exprimer le plus possible dans nos médias.

Assez de certains imams qui prônent sur notre territoire une religion de violence, ce n'est pas la vraie religion musulmane, nous vous rappelons par ce simple lien que nous n'avons pas osé expulser ce genre de personnages...

[CLIQUER ICI source Le Figaro :](http://www.lefigaro.fr/actualites/2007/11/02/01001-20071102ARTFIG00132--imams-expulsables-sont-toujours-en-france.php)

<http://www.lefigaro.fr/actualites/2007/11/02/01001-20071102ARTFIG00132--imams-expulsables-sont-toujours-en-france.php>

Voici un exemple de site internet sur lequel on parle de la vraie religion musulmane : celle de la paix et de la tolérance :

"Un million de Musulmans modérés dans les rues" par Daniel Pipes New York Sun 8 mai 2007

Il faut aussi que ça se sache...

Il est maintenant grand temps que ces citoyens de religion musulmane faite de tolérance et de paix prennent la PAROLE dans les médias. A quand des temps de "parole" au JT du 20 heures ?

Ces propos dérangent ? Pourtant c'est un constat de vérité... Sauf pour l'autruche...

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/sommaire.asp>

Citation d'Alain Mourguy :

**" Les 7 merveilles du monde : la France a la 8ème : sa « LAÏCITE »
Prenons garde qu'elle ne devienne un chef-d'œuvre en péril. "**

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

36) AGRICULTURE

L'agriculture, jadis fleuron de notre pays, se porte mal, c'est indéniable. Sans une vraie politique agricole commune européenne solidaire, nous allons au devant du démantèlement total de notre agriculture, dans notre pays qui se compose de 80% de territoire rural. Les mécanismes régulateurs et stabilisateurs des marchés sont de plus en plus nécessaires, ne serait-ce que par l'entrée du grand pays agriculteur qu'est la Pologne dans l'Union européenne.

Nous **proposons** une réforme participative de tous les principaux acteurs concernant l'agriculture. Celle-ci ne peut se faire qu'après consultation des agriculteurs, des syndicats agricoles, des associations de consommateurs, et des diverses ONG concernées. C'est donc toute la réforme de la PAC qui est nécessaire.

Une réorientation sur 3 niveaux (français, européen, mondial) des politiques agricoles est nécessaire, notamment pour une nourriture saine de qualité pour tous, des prix rémunérateurs, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Au sud, la baisse des prix agricoles fait chuter les revenus des producteurs ce qui entraîne une plus grande pauvreté de ces pays, alors qu'au Nord, les Etats dépensent de plus en plus pour maintenir le revenu des producteurs. Or cette politique ne bénéficie ni au consommateur ni à l'agriculteur. Seule une politique avec des accords préférentiels avec les pays du Sud pourra améliorer cette situation.

Il faut soutenir de façon déterminée l'agriculture durable et respectueuse de l'environnement, car en soutenant les politiques agricoles productives, nous ne faisons qu'aggraver des pratiques polluantes et des aliments de qualité de plus en plus médiocre.

La régulation des marchés internationaux, en excluant le dumping est une obligation, ainsi que la stabilité des prix agricoles. 2 chiffres effarants :

1) à ce jour, la moitié des agriculteurs français gagnent moins que le SMIC

2) le chiffre de pauvreté des exploitants agricoles est estimé dans notre pays entre 40 et 45 %, on croit rêver...

Est-ce logique ? Dans ce contexte, comment stopper la désertification de nos zones rurales ?

Nous **proposons** la création d'une Commission Nationale des prix et des marges souvent disproportionnées entre le prix de production à la base et le prix de vente final, ayant pour mission et pouvoir de régulariser le marché.

Il faut bien reconnaître que la politique des chaînes françaises des hypermarchés et des supermarchés ne contribue pas à l'enrichissement de la majorité des petits agriculteurs français !

Seuls des marchés organisés pourront changer cela, au contraire du libre-échange généralisé et mondialisé, qui lui ne fera qu'accentuer la pauvreté des " petits " agriculteurs français mais aussi mondiaux.

Dans ce contexte, nous **proposons** de privilégier le travail et la production par rapport aux spéculations financières réalisées par les cartels agro-alimentaires mondiaux.

Nous **proposons** une réflexion commune avec les Etats-Unis sur ces sujets, sans quoi rien ne sera possible ; il faut avoir le courage de le dire. L'OMC, notamment, doit encourager le commerce équitable.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

37) LA PECHE

S'il est un domaine où les décisions européennes dirigent notre industrie, c'est bien celle de la pêche. Nous avons constaté que les lois européennes concernant la pêche sont de nature à décourager certes les pêcheurs français, mais bien d'autres aussi.

A lire toutes les nouvelles règles, nous ressentons une sorte de " corset " plutôt que d'initiatives positives pour encourager les pêcheurs. La compétence européenne se préoccupe avec raison de la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche, mais cela pose déjà un problème : le quota de ce que nos pêcheurs français pourront ramener sans avoir droit à la parole ou si peu...

Un nombre important de plans de reconstitution est en cours.

Or dans ce domaine chaque année les données chiffrées changent rapidement, en effet d'une année sur l'autre, nous constatons que les variations du nombre de chaque espèce de poisson peuvent être très différentes.

Exemple : La préparation du plan de reconstitution du " merlu " a été fondée sur une statistique de 2000 ; or dès 2002, nos pêcheurs ont constaté une grande recrudescence de ce poisson. En clair, en l'état actuel de la science, nous ne maîtrisons pas d'avance, de façon certaine, la quantité en baisse ou en hausse de chaque espèce. Comment donc gérer des quotas dans ces conditions ?

Il faut préserver l'équilibre fragile des ports et des criées, ce que ne fait pas la Commission européenne.

Nous **proposons** que chaque état membre de l'union européenne garde en partie ses pouvoirs de gérer " sa " pêche, tout en préservant la ressource de base.

L'Europe doit lutter contre la pêche illégale, la lutte contre les diverses pollutions marines, limiter la promotion de toutes les activités touristiques liées à la pêche, et régulariser la pêche dite " sportive ".

L'Europe doit contribuer à sensibiliser les pêcheurs sur le problème de l'eau, source de vie, sans laquelle la pêche n'existerait pas, cette même eau qui fait cruellement défaut à certains pays pauvres.

La pêche doit faire partie entière de l'écologie, et l'Europe a une mission éducative à jouer dans ce domaine.

Nous **proposons** d'encourager l'aménagement du milieu naturel, de créer ou recréer des frayères, d'améliorer la qualité de l'eau, conditions nécessaires pour une reproduction accrue des poissons, même si actuellement, il nous semble impossible de supprimer les alevinages massifs, qu'il faut certes songer à réduire.

Dans la même optique, nous ne pouvons tolérer l'assèchement des milieux humides au profit de l'urbanisation.

Nous **proposons** des périodes de " non pêches " professionnelles dans les estuaires, pour faciliter le retour d'espèces de poissons migrateurs.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

38) LA MONDIALISATION

La définition même de la Mondialisation diffère selon que l'on soit pour ou contre. Nous voyons donc que déjà le langage commun pour tous sur la Mondialisation ne peut pas être simple.

On peut considérer par exemple que ce sont les grandes entreprises qui suite à l'internalisation de leurs activités sont à l'origine de ce mot : mondialisation.

L'ouverture des marchés dès la fin de la 2ème guerre mondiale a permis à beaucoup de pays de reconstruire leurs économies, avec un taux de croissance exceptionnel ; c'est ainsi que sont nées les multinationales qui vendent leurs produits dans le monde entier. Il est évident que ces multinationales ont délocalisé leurs outils de fabrication dans les pays pauvres pour bénéficier d'une main d'œuvre peu onéreuse. L'abolition de certaines frontières a accéléré la mondialisation des échanges.

L'organisation mondiale du commerce, l'OMC, créée en 1995, fut l'aboutissement d'accords commencés dès 1947. Ce système est basé sur le libre-échange, en réduisant au maximum les entraves au commerce, (quotas, tarifs douaniers) mais aussi en réduisant les subventions à l'agriculture et à l'industrie, considérées comme des mesures de protectionnisme. Depuis la création de l'OMC, ce fut une lutte permanente entre ses partisans et ses détracteurs.

Les Organisations Non Gouvernementales, les ONG, refusant une mondialisation néo-libérale ont joué un rôle prépondérant contre l'OMC. Nous pensons que le FMI et la Banque Mondiale ont un rôle important, mais nous **proposons** une réforme des institutions de façon à donner toutes leurs places à des pays comme le Mali, Madagascar, les Comores, et d'une manière plus générale les pays du Sud, mal ou non représentés dans ces instances, car le fossé se creuse entre les pays riches de l'OMC et ces pays, d'autant plus que la Chine va avoir un grand rôle dans ces instances d'ici peu.

La Mondialisation est présente en permanence dans notre vie quotidienne, que ce soit dans les produits agricoles, les produits de consommation courante, les produits industriels, les produits dérivés,...

Nous **proposons** une réflexion commune entre l'OMC, les ONG, le FMI, la Banque Mondiale, dans les plus brefs délais, car ce n'est pas au niveau d'un seul pays ou d'un seul gouvernement que débouchera une réforme, il faut un véritable échange d'idées au plus haut niveau mondial, entre tous les partenaires concernés par cette Mondialisation, toute initiative individuelle étant vouée à l'échec.

Exemple d'injustice : la subvention destinée à la production de coton aux Etats-Unis profite à 25.000 riches agriculteurs qui se partagent 3 à 4 milliards de fonds publics chaque année. Cette suppression de cette subvention aiderait 10 millions de paysans très pauvres d'Afrique subsaharienne producteurs de coton et serait de plus une bonne nouvelle pour les contribuables américains. C'est donc un exemple concret d'immoralité puisqu'on sacrifie à la fois 10 millions de paysans pauvres et le contribuable américain pour enrichir 25.000 agriculteurs américains.

- - - - -

Texte de Monsieur Jean-Luc NOEMI, Professeur, écrit le 11/12/2004 pour l'équipe d'histoire géo : "essai sur la mondialisation"

"Les enjeux géographiques de la mondialisation.

Analyse condensée

Géographiquement, le monde est généralement perçu au travers de cinq modèles de lecture :

- La première démarche est celle des blocs, à dominante géopolitique autour de l'état. Est considéré un ensemble de mondes.
- La deuxième est celle de la division nord/sud, à dominante économique, dans laquelle s'opposent des champs de force.
- La troisième est celle d'un système-monde, basé également sur l'économie mais où ce sont les réseaux qui s'imposent.
- La quatrième est purement anthropologique et concerne une opposition des civilisations, le modèle de lecture le plus obsolète.
- La dernière est celle d'une société-monde basée sur la globalisation.

L'année 1995 a vu s'opérer une cassure très forte dans l'emploi des mots mondialisation et globalisation qui ont subitement été utilisés massivement. Quand un mot devient populaire, c'est souvent parce qu'il capte la mise en place d'un important changement du monde. Une nouvelle idée doit décrire un nouveau fonctionnement.

Tout démarre avec la volonté de créer un nouveau monde au sortir de la deuxième guerre mondiale. C'est un retour à l'idée de progrès.

A la fin des années 50, la mondialisation est d'abord un modèle économique avant de devenir politique dans les années 90. Jusque dans ces années-là, deux mondes économiques se faisaient face. Avec l'effondrement du bloc soviétique, un seul a subsisté, celui du capitalisme. Il convient dorénavant de concevoir le terme de mondialisation comme étant un mouvement généralisé de décloisonnement des sociétés, remplaçant dès lors le concept d'état-nation. Un changement de perception des espaces légitimes s'opère, la demande d'espace politique dépassant les frontières de l'état-nation. Il n'est pas déraisonnable de penser que la préhistoire des sociétés est peut-être en train de s'achever pour laisser place à leur histoire.

L'économie internationale avait pour base l'état-nation mais l'économie mondiale s'y oppose désormais parce que les sociétés civiles ont de moins en moins de contrôle sur les firmes. Elles ont réussi à s'affranchir du système démocratique et les anciens systèmes se décomposent actuellement. La notion de puissance d'un état est dépassée. C'est dans la sphère financière que le phénomène est le plus visible :

1500 milliards de dollars circulent chaque jour en son sein, induisant un changement d'échelle du commerce, passé de l'international au transnational par le biais de firmes du même ordre. Ce sont donc les processus englobant qui permettent d'expliquer ce qui se passe aux échelles inférieures et non plus l'inverse. Raisonner en terme de somme des échelles n'est plus adapté pour penser le monde d'aujourd'hui."

Jean-Luc Noémi, pour l'équipe d'histoire-géo. 11-12-2004

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

39) L'IMMIGRATION DANS LA FRANCE DE 2027

L' IMMIGRATION EN 2027 = ANALYSE OBJECTIVE

Dans notre pays, peu de partis politiques osent écrire un texte sur l'immigration, sans doute par peur de perdre une part de leur électorat...

Nous tenons donc à donner sur ce sujet délicat une information la plus réaliste possible aux citoyens, sans démagogie...

Ainsi, nous pensons qu'il est temps d'expliquer clairement aux citoyens que tout est fait, nous semble-t-il, depuis bien trop longtemps, pour créer l'amalgame entre les "immigrés" et les "français d'origine immigrée".

Sans faire de polémique, cette distinction est la 1ère des réflexions que nous devons avoir. Certes nous dérangeons en disant cela, mais c'est un constat.

D'autre part, nous ne voyons pas de quelle façon il serait péjoratif d'écrire que des personnes sont d'origine immigrée, alors que nous parlons de personnes d'origine auvergnate, bretonne, normande, nordiste, allemande, russe, italienne, polonaise etc. sans souci.

Quelle(s) différence(s) ? : Ceux qui en font ne sont pas clairs avec la notion de démocratie et de république laïque.

Chaque être humain a une origine et pour nous elle est obligatoirement respectable.

N'oublions jamais par exemple que l' AFRIQUE est le berceau de l'humanité.

Ce n'est pas un hasard si ce chapitre sur l'immigration est placé juste avant le chapitre sur les Droits de l' Homme, que notre pays semble quelquefois "oublier".

En France, nous avons plusieurs millions de français d'origine immigrée, et seulement quelques dizaines de milliers d'immigrés.

- 1) D'un côté, plusieurs millions de jeunes français inexpulsables, et c'est normal dans un État de Droit, puisqu'ils sont français.

La grande majorité de ces jeunes français ne pose aucun souci, seule une minorité pose des problèmes ...

A TEL POINT QU'ON FINIRAIT UN JOUR PAR CROIRE QUE CETTE MINORITÉ...REPRÉSENTERAIT LA MAJORITÉ...

2) De l'autre, quelques dizaines de milliers d'immigrés, femmes, hommes, enfants, arrivés ici, régulièrement ou pas, pour fuir des conditions de vie de misère et de détresse.

Parmi eux, 2 Catégories :

ceux arrivés ici régulièrement, pas de problème... et les autres appelés les sans-papiers.

Sortons de l'hypocrisie, ces sans-papiers ne sont pas, la plupart du temps, les mêmes que ceux qui brûlent les voitures, qui « dealent », qui

empêchent les citoyens de sortir le soir par peur, etc....

Avons-nous un réel problème avec l'immigration ou avec une minorité de français issus de l'immigration qui stigmatise toute leur communauté?

Et quelle est la cause de ce problème si longtemps occulté par les responsables politiques de notre pays ?

Le sentiment d'insécurité dans notre pays vient principalement d'un manque d'éducation, notamment de millions de jeunes français, à qui nous n'avons pas su ou voulu inculquer les valeurs de notre république.

Peu nous importe de savoir leurs origines ...

Nous constatons que ce manque d'éducation est la principale cause de ce sentiment d'insécurité qui est réel dans le quotidien de dizaines de millions de français.

Le manque d'éducation de nos valeurs n'a rien à voir avec une quelconque couleur de peau, ou autre critère raciste.

A partir de là, effectivement, nous **proposons** une immigration certes limitée, mais répondant à des critères humains (pas de casier judiciaire grave dans le pays d'origine...).

Un quota ne nous gêne pas... mais à la condition que dans ce quota ce soient notamment les plus pauvres de ces étrangers qui puissent trouver chez nous une terre d'accueil, et non pas des « cerveaux » que l'on pille régulièrement en dehors de nos frontières...

Tout immigré accueilli régulièrement en France au travers de ce quota devra bien sûr avoir obligation d'accepter nos valeurs républicaines, démocratiques, et le principe de la LAÏCITÉ.

MAIS encore faut-il les enseigner... !

Ces valeurs sont le fondement de notre société.

Il devra aussi les faire partager à sa famille, cela va de soi.

Il faut oser dire que nous constatons hélas qu'il arrive qu'une famille vive dans la terreur sous le joug marital, bien sûr c'est une très petite minorité (heureusement) qui n'a pas reçu la notion de nos valeurs républicaines, mais en aucun cas cela ne doit être toléré dans notre pays des droits de l'homme, certes, mais aussi des droits des femmes et des enfants.

PEU NOUS IMPORTE que cette famille en question soit d'origine normande, bretonne, auvergnate, étrangère, ... mais aussi quelquefois dans une secte, etc... ce n'est pas le problème...

Soyons clairs : des familles d'origine françaises depuis la nuit des temps pratiquent ce genre d'excès inexcusables, souvent dus (pas toujours...) à la pauvreté, au manque d'éducation etc.

EST-CE UNE RAISON SUFFISANTE pour l'accepter ?

Pas facile à mettre en place, certes, mais plus rien ne sera facile puisque depuis des décennies nous n'avons rien fait pour faire respecter nos valeurs par toutes et tous.

1 exemple scandaleux d'injustice :

Il arrive de plus en plus fréquemment que dans des classes, des directeurs interdisent que l'on donne des repas dans leurs cantines à des élèves sous le fallacieux prétexte que leurs familles n'ont pas payé cette cantine, c'est une honte de marginaliser ces enfants, nous demandons que cela ne puisse plus exister : tout enfant dans une classe doit avoir accès à la cantine, payée ou pas.

Cette mesure concerne bien évidemment tous les enfants présents sur le territoire français, quelles que soient leurs origines.

Cette mesure digne respecte l'enfant.

Par contre, ces mêmes familles touchent presque toujours la CAF (caisse d'allocations familiales) :

nous **proposons** de récupérer immédiatement la somme due directement auprès de la CAF, mais là aussi le cas de chaque famille devra être étudié de façon distincte, notamment en cas de sur-endettement, il ne sera pas question de récupérer cette minime somme "due".

D'autre part et là aussi soyons clairs : dans la mesure où des immigrés sont sur notre sol depuis plusieurs années, il nous semble indispensable de RÉGULARISER enfin ces enfants, femmes et hommes. Un pays comme le nôtre se doit de le faire, c'est clair et précis.

Ce n'est pas accueillir la misère du monde, c'est simplement un devoir humain, que de ne pas laisser survivre ces personnes dans cette détresse morale et physique.

Un seul mot pour essayer de résoudre ces problèmes : ÉDUCATION.

Ensuite seulement la répression, qui bien entendu doit exister, il est inadmissible de voir dans la rue des jeunes délinquants poursuivis pour des faits de violence, rester libres de leurs mouvements et continuer d'être la terreur de leurs quartiers.

Nous sommes donc clairs, aucun laxisme, continuons d'être une terre d'accueil, mais limitée.

Tout passera par la future éducation, dès la maternelle, mais c'est MAINTENANT qu'il faut s'en occuper, pas dans 5 ans, 10 ans ou plus...

Si notre démocratie ne réagit pas, l'éducation des jeunes sera assurée autrement, et pas toujours de la façon qui convient à notre démocratie :

FRANCE : 17 IMAMS EXPULSABLES et NON EXPULSÉS :

Pas de commentaire : juste à lire ici (Source Le-Figaro) : <http://www.lefigaro.fr/actualites/2007/11/02/01001-20071102ARTFIG00132--imams-expulsables-sont-toujours-en-france.php>

Question : que l'on soit blanc, noir, jaune, vert, bleu.... doit-on accepter cela ?

L'IMMIGRATION ET LE TRAVAIL :

La pauvreté n'a jamais amélioré les choses, et malheureusement cette pauvreté s'accélère de plus en plus dans notre pays.

Il faut aussi savoir qu'il n'est pas facile d'être immigré dans notre pays, là aussi nous dénonçons un scandale :

- Le taux de chômage des français dits d'origine immigrée dans notre pays est double,
- Le taux d'extrême pauvreté est triple,
- Le salaire est en moyenne, pour un travail égal, d' 1/3 de MOINS qu'un travailleur non-immigré.

Pour un pays d' « égalité » ces chiffres sont effarants, il faut d'urgence rétablir les égalités, cela fait aussi partie des devoirs régalien d'un État de droit.

LA TÉLÉVISION EN 2010 /2027 = TOUJOURS AUSSI "MONOCHROME"

D'autre part nous ne pouvons, en toute objectivité, que déplorer le fait que le paysage audiovisuel français reste désespérément toujours aussi monochrome.

LES POPULATIONS NOMADES DITES "MOBILES"

Nous ne pouvons clore ce sujet sans parler des populations nomades dites "mobiles", les gens du voyage par exemple...

En réalité cette population est souvent française, mais le sujet n'est pas là.

Ces populations subissent de plein fouet le "non-respect" de nos lois, qui obligent pourtant juridiquement les communes de plus de 5.000 habitants à mettre à leur disposition des aires collectives. Qui s'en soucie...

lire la Loi ici :

http://carrefourlocal.senat.fr/vie_locale/cas_pratiques/installation_aire_accueil_pour_gens_voyage/index.html

Notre loi est allégrement violée, si nous ne pouvons pas respecter nos lois, ne les faisons pas, sinon c'est un non-respect du droit.

Un chiffre à savoir si on veut parler de la dignité humaine en France, la moyenne de vie de ces gens ne dépasse pas 40/45 ans soit 25/30 ans de moins que la moyenne nationale.

Ce chapitre sur l'immigration mérite obligatoirement un débat contradictoire avec tous les protagonistes, ce sera une priorité pour tout gouvernement, sinon la France va au devant d'un grave échec.

On ne peut pas être plus franc dans notre façon de voir les choses.

Cela déplaira sans doute à certains, mais depuis + de 30 ans, à force de plaire on est arrivés à un stade d'agressivité, et si personne ne le dit sans langue de bois on ne sortira pas de cette situation, bien pire on provoquera une montée du racisme, qui finira par ne plus être canalisable.

Un pays démocratique laïque dit "de-droit" ne peut pas se réfugier dans des communautarismes afin de se soustraire à ses devoirs d'État et donc à ses fonctions régalien.

Aucune zone de notre territoire national ne saurait être une zone de non-droit.

Nous n'avons fait qu'une ébauche sur ce sujet, sans grandes phrases mais avec sincérité.

Tous ces enfants, femmes et hommes méritent le respect, mais la réciprocité est obligatoire, encore faut-il que l'Éducation joue son rôle, soit par l'éducation parentale, soit par l'éducation scolaire, soit par l'éducation sociale.

Nous rappelons aussi que dans les mots « éducation nationale » il y a bien le mot « éducation », sinon autant l'appeler « instruction nationale ».

Or quel est le rôle d'un gouvernement si ce n'est celui d'anticiper l'avenir ?

Cela fait plusieurs décennies que nos gouvernants savaient que le nombre des familles mono-parentales explosait, donc l'éducation des enfants ne pouvait plus se limiter à l'éducation parentale, puisqu'elle avait souvent disparu, par ce simple fait.

Le rôle des gouvernants était de prévoir et de former les enseignants de l'éducation nationale à « éduquer », cela n'a pas été fait.

Et cela commence dès la « maternelle ».

Désormais, nous devons réparer dignement des décennies de politique de l'autruche, faisons-le en concertation, en dialoguant mais surtout pas en s'opposant.

Ce chapitre mérite bien plus que ces quelques lignes, chacune et chacun détient une part de vérité, mais n'oublions jamais que cela concerne la vie quotidienne d'êtres humains, en aucun cas cela ne saurait être anodin.

En cliquant sur les liens ci-dessous vous pourrez lire ou relire ce que la France a entériné et signé concernant la déclaration des droits de l'homme et la charte des nations unies.

Rappel : notre signature y est toujours...

DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET CHARTE DES NATIONS UNIES :

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>

Il n'y a pas de vérité... surtout lorsqu'il s'agit de problèmes d'êtres humains.

Une chose est sûre : tout passe par l'éducation et ce dès l'école maternelle.

Ne pas l'admettre serait une erreur dramatique.

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

40) DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET CHARTE DES NATIONS UNIES

Citation d'Alain Mourguy :

" LE DROIT À LA "DIFFÉRENCE" NE SAURAIT ÊTRE EN AUCUN CAS UNE EXCUSE POUR QUE DES ENFANTS, DES FEMMES, DES HOMMES VIVENT SANS LA LIBERTÉ D'ESPRIT ET LA LIBERTÉ PHYSIQUE. "

Nous, Union Droite Gauche, nous engageons à faire de notre mieux pour faire connaître, respecter et appliquer la " Déclaration des Droits

de l'Homme " dans la mesure de nos possibilités.

Nous **proposons** que cette Déclaration des Droits de l'Homme soit affichée de façon visible dans tous les établissements scolaires et dans les institutions publiques comme les Préfectures, Sous-préfectures, Mairies,...

Nous **proposons** également que la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne ([Lire la charte](#)) soit affichée et visible dans tous les établissements scolaires.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
-- 26 Août 1789 --

ò

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ;

afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ;

afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Article premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5 : La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ces yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 8 : La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9 : Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12 : La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Article 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14 : Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15 : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16 : Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17 : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
-- 1948 --

ò

Préambule : Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations, Considérant que dans la Charte des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, Considérant que les états membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement, L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration Universelle des droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou ce territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4 : Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10 : Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11 : 1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. 2. Nul ne sera condamné pour des actions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12 : Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13 : 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14 : 1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. 2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15 : 1. Tout individu a droit à une nationalité. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16 : 1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage, et lors de sa dissolution. 2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. 3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a le droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17 : 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20 : 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21 : 1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. 2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. 3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22 : Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23 : 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. 3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. 4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24 : Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25 : 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26 : 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27 : 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. 2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28 : Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29 : 1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible. 2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique. 3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux principes des Nations Unies.

Article 30 : Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

CHARTE DES NATIONS UNIES

Nous, Union Droite Gauche, nous engageons à faire de notre mieux pour faire connaître, respecter et appliquer la charte des Nations Unies, dans la mesure de nos possibilités.

Nous **proposons** que cette Charte des Nations Unies soit affichée de façon visible dans les institutions publiques comme les Préfectures, Sous-préfectures, Mairies,...

Charte des Nations Unies



ratifiée le 26 Juin 1945

Nous,
peuples des Nations Unies,

résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

et à ces fins à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

avons décidé d'associer nos efforts

pour réaliser ces desseins

En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

Citation d'Alain Mourguy :

" LE DROIT À LA "DIFFÉRENCE" NE SAURAIT ÊTRE EN AUCUN CAS UNE EXCUSE POUR QUE DES ENFANTS, DES FEMMES, DES HOMMES VIVENT SANS LA LIBERTÉ D'ESPRIT ET LA LIBERTÉ PHYSIQUE. "

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

CONCLUSIONS

Ce programme est surtout basé sur le « bon sens »... En ce qui nous concerne, nous considérons que toutes nos propositions sont citoyennes et démocratiques sans "couleur politique". Nous croyons aussi important d'avoir en mémoire que dans notre pays le pourcentage de citoyens adhérents à des partis politiques et/ou à des syndicats est l'un des plus faibles parmi les grands pays démocratiques, donc ces citoyens de ces partis et/ou syndicats ne peuvent pas « s'exprimer » au nom des 60 millions de Français(es) vu leur faible nombre en pourcentage, ce n'est pas une critique, c'est un état de fait de notre pays. Il ne faut pas confondre « adhérents » et « sympathisants », la nuance est de taille car les « sympathisants » ne font pas partie de ceux à qui on demande leur avis lors des votes internes de ces partis et/ou syndicats.

Il est évident que certains ne seront pas de cet avis, mais c'est justement cela la démocratie... les mots « citoyen » et « démocratie » sont souvent cités dans ces propositions, mais nous pensons pouvoir affirmer que ce programme redonne vraiment de la dignité à ces mots si souvent « galvaudés » et utilisés trop souvent par pure démagogie.

Car contrairement à des idées simplistes, la plupart de nos concitoyens sont intéressés par la majorité des propositions développées ci-dessus. Mais pour cela il faut qu'ils puissent donner leur avis autrement que par l'élection pour 5 ans d'un gouvernement qui, de plus, a tendance à changer de couleur politique à chacune de nos élections. Il est trop facile de dire ou de faire dire aux citoyens que la politique ne les intéresse pas, en effet s'il s'agit juste tous les 5 ans de choisir telle ou telle personne le temps où le citoyen croyait que cela allait changer sa vie est révolu, certes les programmes des partis républicains sont légèrement différents mais ce sont les fondements mêmes de notre système qui doivent être modernisés et adaptés à notre siècle. (l'exemple du non respect du « secret » pour le vote prévu par notre constitution article 3 qui n'a jamais été respecté pour les « non-voyants » et pour les « illettrés » n'est pas anecdotique, car si son propre pays ne respecte pas sa constitution, comment évoluer ?)

Aucun pays dit « démocratique » n'ose faire ces changements fondamentaux. Ce sont les nouveaux pays démocratiques, récemment encore sous dictature, qui le font (instauration d'Internet pour le vote national en Estonie par exemple). Dans ce domaine, il nous semble qu'aucun programme politique ne propose vraiment de donner le pouvoir au citoyen de façon simple, moderne et démocratique, notamment par le « référendum d'initiative populaire » sans passer par une révolution !

Pourtant, quoi de plus naturel puisque le peuple est « souverain » ?

Ce programme est évidemment novateur et n'existe pas ailleurs pour certaines propositions. Est-ce une raison suffisante pour ne pas en tenir compte ? La démocratie va-t-elle si bien dans certains pays voisins dits « démocratiques » ?

A notre humble avis, non, donc pourquoi ne pas être le pays novateur et servir d'exemple ? A une certaine époque la France servait d'exemple...

[Retour au programme \(haut de page\)](#)

**POURQUOI JE SUIS
CANDIDAT... CLIQUEZ !**

[La Biographie
d'Alain MOURGUY](#)

[Mes citations](#)

[La démocratie ...
C'est quoi ?](#)

[Abolition des
Privilèges !](#)

[Pourquoi une ...
6ème République ?](#)

UDG 2027 :

"Le Bon Sens près du Citoyen"

La 3^{ème} voie pour 2027 : celle du bon sens tout simplement...

2027 : Oui, une autre France est possible

2027 : Ensemble, osons la France du bon sens

Alain Mourguy candidat à l'élection présidentielle 2027

UDG : L'union des gens de bon sens

5ème République = tout citoyen est RÉPUBLICAIN.

La différence ? Nous sommes LES RÉPUBLICAINS DU BON SENS

UDG Elections présidentielles 2027 UDG Elections présidentielles 2027 UDG